

Rapport d'activité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

2016

www.eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Édition : avril 2017



Édito

Page 3 Une agence mobilisée,
au service public de l'eau

Le cadre de l'action

Page 4 Le bassin Loire-Bretagne,
un territoire de l'eau
Page 6 L'agence de l'eau
Page 7 Le conseil d'administration
Page 8 Le comité de bassin
Page 9 La stratégie pour le bon état des eaux,
le Sdage 2016-2021

Les aides de l'agence pour l'eau et les milieux aquatiques...

Page 10 Les aides du 10^e programme
Page 12 Pour réduire les sources de pollution
Page 14 Pour traiter les pollutions
Page 17 Eau et urbanisme,
de multiples croisements
Page 18 Pour la qualité des milieux aquatiques
Page 20 Pour l'équilibre des ressources en eau
Page 21 Pour l'eau destinée à
la consommation humaine
Page 22 Pour le littoral et le milieu marin
Page 24 Pour une approche territoriale
et partenariale
Page 26 Pour une solidarité urbain-rural
Page 27 L'engagement de l'agence dans les
contrats de plan État-Régions
Page 28 Pour l'accès à l'eau
dans les pays en développement
Page 30 Pour connaître et partager les données
Page 32 Pour informer, sensibiliser

L'agence de l'eau dans les régions...

Page 34 Du mont Gerbier de Jonc
à la pointe du Finistère
Page 35 En Allier-Loire amont
Page 36 En Centre-Loire
Page 37 En Poitou-Limousin
Page 38 Dans les territoires de Maine-Loire-Océan
Page 38 En Armorique

Les moyens d'action et les ressources humaines

Page 40 Les redevances
Page 43 La réalisation du budget 2016
Page 45 Les ressources humaines
Page 46 Organigramme

Édito

Une agence mobilisée, au service public de l'eau



Martin GUTTON
Directeur général de l'agence de l'eau

« Le périmètre d'intervention de nos cinq délégations – Allier-Loire amont, Centre-Loire, Poitou-Limousin, Maine-Loire-Océan et Armorique – rejoint désormais les limites administratives des Régions. »

— Des investissements pour l'eau dynamisés

Il y a un an, l'agence de l'eau a renforcé ses aides pour que les collectivités et les acteurs de terrain engagent les programmes les plus stratégiques pour restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Les résultats sont là ! En 2016 l'agence a programmé en faveur de la reconquête du bon état des eaux 150 millions d'euros d'aides de plus, c'est-à-dire 50% de plus qu'en 2015. Avec 450 millions d'euros d'aides programmés, et 400 millions engagés en décembre 2016, l'agence est un opérateur financier très important. À ce titre, elle veille à la maîtrise de la dépense publique, à la transparence et à l'éthique de ses décisions. 2016 a ainsi vu le renouvellement de notre certification Iso 9001 et l'adoption de deux chartes de déontologie. L'une concerne les membres du conseil d'administration, l'autre s'applique à chacun des agents. Quant aux décisions d'aides financières, elles sont régulièrement publiées sur internet.

— Une agence qui s'adapte

Notre environnement institutionnel évolue rapidement avec la mise en place de la nouvelle organisation territoriale de la République et la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau. Dans ce contexte, l'agence de l'eau a décidé à l'été 2016 d'adapter son organisation territoriale. Le périmètre d'intervention de nos cinq délégations – Allier-Loire amont, Centre-Loire, Poitou-Limousin, Maine-Loire-Océan et Armorique – rejoint désormais les limites administratives des Régions.

S'adapter, c'est répondre aux attentes de la société. Depuis mars 2016 l'agence assiste le comité de bassin Loire-Bretagne dans la construction d'un plan d'adaptation au changement climatique qui verra le jour en 2018. S'adapter, c'est s'investir dans les nouvelles missions confiées par le législateur pour la reconquête de la biodiversité. Dans ce cadre l'agence a lancé fin 2016 un appel à initiatives qui va permettre d'accompagner des projets et de définir les axes d'élargissement de notre intervention pour préserver les habitats, les continuités des trames écologiques et les espaces de transition.

— Une agence en mouvement

Simplifier les démarches pour nos concitoyens, dématérialiser nos procédures, mutualiser des outils ou des procédures avec les autres agences de l'eau, inscrire l'évolution de nos missions dans l'évolution des organisations et des politiques de l'eau, c'est le défi permanent que l'agence de l'eau Loire-Bretagne entend relever. En 2017, forte de la motivation de ses équipes, riche de ses personnels toujours mieux formés et informés, elle engage son projet d'établissement pour construire l'agence de demain, un établissement public au service de l'eau, de ses utilisateurs et des écosystèmes aquatiques.

Bonne lecture.

Martin Gutton,
Directeur général de l'agence de l'eau



© Jean-Louis Aubert

REPÈRES 2016



Directeur général de l'agence de l'eau : **Martin Gutton**, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Présidente du conseil d'administration : **Mauricette Steinfeldler**, inspectrice générale de l'administration du développement durable

Président du comité de bassin : **Joël Pélicot**, représentant des communes rurales

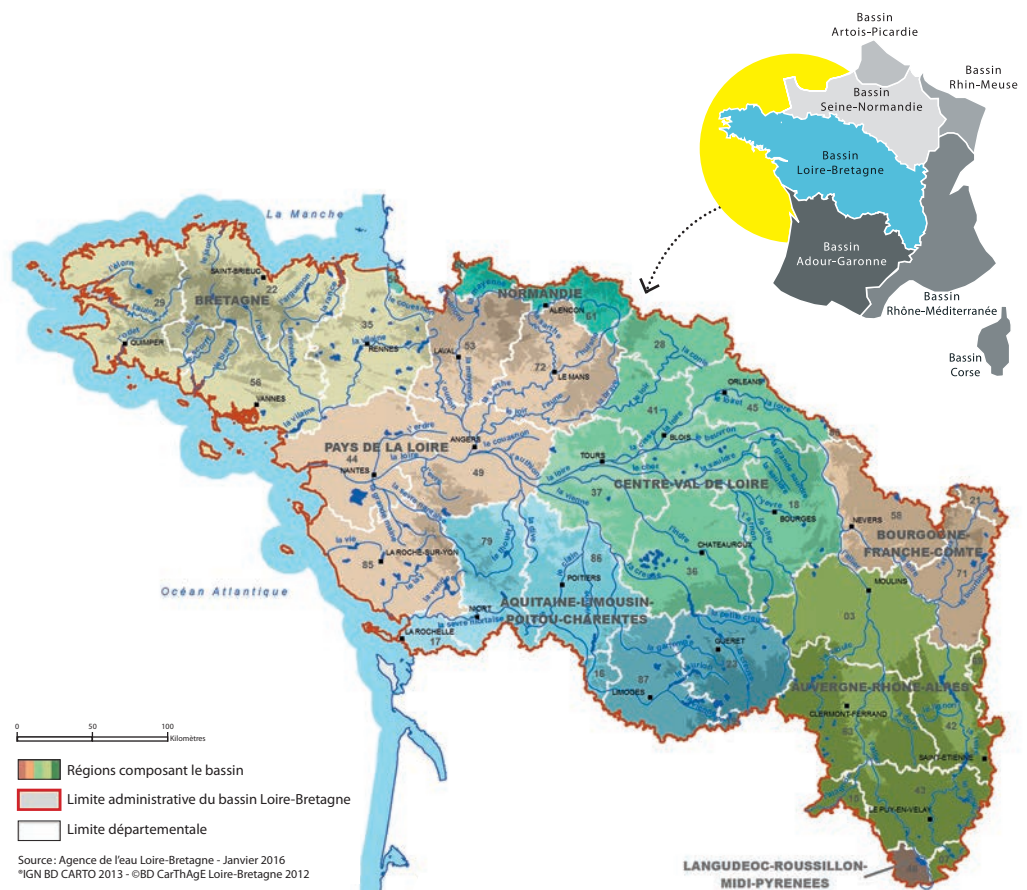
Compte financier 2016 : **368 millions d'euros** en dépenses et **376 millions d'euros** en recettes

Effectif au 31 décembre 2016 : **321 agents**

L'agence de l'eau est certifiée **iso 9001 : 2008** sur l'ensemble de son périmètre d'activité

Le cadre de l'action

Le bassin Loire-Bretagne, territoire de l'eau



— Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère

- 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain
- 12,7 millions d'habitants
- Plus de 7 000 communes
- 8 régions et 36 départements en tout ou partie
- 3 entités géographiques :
 - > le bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes (117 800 km²)
 - > les bassins de la Vilaine et des côtiers bretons (29 700 km²)
 - > les bassins côtiers vendéens et du Marais poitevin (8 900 km²)
- 2 600 km de côtes.
- La Loire, et ses 1 012 km de long, et 135 000 km de cours d'eau.
- Des nappes souterraines importantes, très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin.
- De nombreuses zones humides.
- Un territoire à l'empreinte rurale marquée.
- Une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante. ●



ÉCLAIRAGE

GÉRER L'EAU PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE

La loi sur l'eau de 1964 a créé 6 grands bassins en France métropolitaine, auxquels s'ajoutent les bassins de la Corse, de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de Mayotte.

Dans chaque bassin, le comité fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau et l'agence de l'eau finance les actions de protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



Trophées de l'eau 2013 - restauration d'une zone humide du Lac d'Aydat (63). © Jean-Louis Aubert

© Jean-Louis Aubert



L'agence de l'eau

L'agence de l'eau est un établissement public du ministère chargé de l'écologie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de l'eau.

© Jean-Louis Aubert



ÉCLAIRAGE

LES FONDEMENTS LÉGISLATIFS

- **16 décembre 1964** – la loi « relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution » crée au niveau de chaque bassin ou groupement de bassins un comité de bassin et une agence, à l'époque « financière de bassin », dotée de l'autonomie financière et chargée de faciliter « les diverses actions d'intérêt commun au bassin ou au groupe de bassins ».
- **3 janvier 1992** – la loi sur l'eau institue les Sdage et les Sage (schémas directeurs et schémas d'aménagement et de gestion des eaux).
- **23 octobre 2000** – la directive cadre sur l'eau étend à l'ensemble des grands bassins européens les principes d'une planification de la gestion de l'eau et de l'application du principe pollueur-payeur.
- **30 décembre 2006** – la loi sur l'eau et les milieux aquatiques réforme les redevances des agences de l'eau et précise les objectifs principaux d'intervention.
- **8 août 2016** – la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages conforte la politique des agences en faveur de la restauration des milieux naturels humides.

— Une mission d'intérêt général

L'agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente pour :

- lutter contre les pollutions de toute nature,
- gérer la ressource en eau et satisfaire les usages,
- préserver les équilibres écologiques et les milieux aquatiques.

— Des instruments économiques

Dotée de l'autonomie financière, l'agence est un outil d'incitation et de solidarité. Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et elle attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun.

Les redevances sont définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Elles sont perçues auprès des consommateurs et des acteurs économiques en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

Ces redevances sont mutualisées dans le cadre de la solidarité de bassin et permettent à l'agence de l'eau d'apporter des subventions aux collectivités, acteurs économiques, associations... qui agissent pour préserver les milieux aquatiques et les ressources en eau du bassin Loire-Bretagne.

Un programme pluriannuel d'intervention précise les assiettes et les taux des redevances d'une part, les aides financières d'autre part. Ce programme est approuvé par le comité de bassin et adopté par le conseil d'administration. Le plafond global des dépenses est fixé par la loi.

— 321 personnes au service de l'eau et des milieux aquatiques

L'agence de l'eau, c'est aussi 321 collaborateurs mobilisés au service public de l'environnement au siège à Orléans et dans cinq délégations territoriales. Le contrat d'objectifs et de performance 2013-2018 conclu avec le ministre chargé du développement durable définit les objectifs de l'agence et en fixe les cibles. ●



SUR LA TOILE

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, QUI SOMMES-NOUS ?

Dans le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin et l'agence de l'eau mettent en œuvre le Sdage pour préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques... 1min38 pour introduire le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin, le Sdage et l'agence de l'eau.

<https://www.youtube.com/user/EauLoireBretagne>



Le conseil d'administration

Composé de 35 membres, dont 11 représentants des usagers, 11 représentants des collectivités et 11 représentants de l'État, il anime la mise en œuvre du programme 2013-2018.



PAROLE À...

Mauricette Steinfelder,
présidente du conseil d'administration



Porter les politiques environnementales de l'eau et des milieux aquatiques

Notre conseil d'administration a poursuivi en 2016 sa mobilisation au service des ambitions du Sdage 2016-2021 en portant avec détermination les politiques environnementales de l'eau et des milieux aquatiques pour le bassin.

Il a voté près de 9 000 décisions d'aide, finançant de très nombreux projets dans le cadre du 10^e programme. La révision du programme, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, a permis de réaffirmer l'importance des démarches territoriales, domaine dans lequel l'agence de l'eau Loire-Bretagne fait figure de précurseur, et de rendre les taux d'aide plus incitatifs, tout en poursuivant la baisse de la redevance acquittée par les ménages.

Toutes ces décisions sont publiées sur internet, permettant à chaque citoyen d'en prendre connaissance en toute transparence. Le conseil d'administration a également adopté à l'unanimité une charte de déontologie qui s'applique à tous ses membres.

Des priorités dans notre bassin

Les enjeux prioritaires de l'année 2016 sont la restauration des milieux aquatiques et la lutte contre les pollutions, avec un accent particulier sur l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les pollutions par les pesticides.

Nos instances déclinent concrètement l'impulsion donnée par la COP21 en engageant un plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin. Elles s'inscrivent par ailleurs résolument



© Edwige Jullien

dans l'élargissement des missions des agences de l'eau à la préservation de la biodiversité et des milieux marins, prévus par la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Le conseil d'administration a ainsi complété les 123 millions d'euros déjà financés par l'agence de l'eau depuis 2013 pour la protection et la restauration des rivières, lacs, zones humides et espaces littoraux par un appel à initiatives de 3 millions d'euros portant sur la biodiversité du lit majeur des grandes vallées alluviales, des marais rétro-littoraux et des têtes de bassins versants.

Il a poursuivi son engagement pour lutter contre les pollutions par les pesticides, sans attendre que le dispositif relevant du plan Écophyto 2 soit stabilisé dans les huit régions du bassin Loire-Bretagne. Il a validé de grandes orientations afin de faciliter la rédaction des feuilles de route et l'élaboration des appels à projets par les gouvernances régionales.

Le conseil a su faire preuve d'anticipation pour accompagner les intercommunalités dans leur nouvelle compétence en matière de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Il les a également fortement aidées dans leurs projets d'assainissement et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, et il a lancé un appel à projets de 20 millions d'euros visant la réduction des fuites.

Au total près de 400 millions d'euros, contre 282 en 2015, ont été engagés en 2016, confirmant ainsi la dynamique d'investissement de l'ensemble des acteurs du bassin en faveur de l'eau, le succès de l'effet levier des nouveaux taux d'aide, l'implication des membres du conseil d'administration et de ses commissions, et le professionnalisme des personnels de l'agence au bénéfice d'actions pour la reconquête du bon état des eaux que chacun appelle de ses vœux. »



SUR LA TOILE

- > La composition et les délibérations du conseil d'administration sur www.eau-loire-bretagne.fr/agence_de_leau/conseil_dadministration
- > Pour les membres des instances, un extranet dédié : <http://extranet-instances.eau-loire-bretagne.fr>

Le comité de bassin

Parlement de l'eau, le comité de bassin est le lieu de la concertation et de la planification. Il est composé de 190 membres représentant toutes les parties prenantes de la gestion de l'eau.



© Étienne Bouju

Le comité de bassin est consulté sur les grandes options de la politique de l'eau dans le bassin. En 2016 il engage les travaux sur un plan d'adaptation du bassin Loire-Bretagne au changement climatique. Il se prononce favorablement sur :

- le projet de révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole,
- l'élaboration de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne,
- la labellisation des Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) de l'Ellé-Isolé-Laïta, du bassin versant de l'Arguenon et sur le PAPI d'intention du bassin versant de la rivière de Morlaix,



PAROLE À...

Joël Pélicot,

président du comité de bassin

Se mobiliser pour anticiper le changement climatique

Le comité de bassin Loire-Bretagne a engagé en 2016 la préparation de son plan d'adaptation au changement climatique. Anticiper est une obligation.

Nous ne pouvons pas attendre les effets du changement climatique pour adapter nos territoires,

nos techniques, nos pratiques. Pour l'eau, il s'agit de mieux utiliser notre ressource, d'éviter tout gaspillage, d'accroître la capacité des milieux naturels à faire face aux changements et de mieux préserver la biodiversité. De nombreux acteurs prennent déjà des initiatives et l'exemple est la meilleure incitation. C'est le sens du séminaire organisé le 10 mars 2016. Des experts ont illustré la réalité du changement et des acteurs ont tracé les pistes pour la réflexion et l'action commune. Depuis, les travaux se poursuivent au sein de notre commission planification. Au printemps 2017 nous allons consulter sur un projet de plan. Chacun pourra ainsi prolonger et enrichir la réflexion, et faire part des expériences locales déjà engagées. »

REPÈRES 2016



Six commissions thématiques...

- > finances et programmation,
- > planification,
- > communication et action internationale,
- > littoral,
- > inondations, plan Loire,
- > milieu naturel aquatique

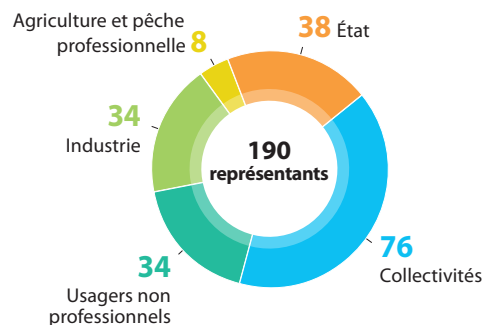
et six commissions géographiques

- > Allier-Loire amont,
- > Loire moyenne,
- > Mayenne-Sarthe-Loir,
- > Loire aval et côtiers vendéens,
- > Vilaine et côtiers bretons,
- > Vienne et Creuse

- les projets de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) Authion, Èvre-Thau, Sud-Cornouaille, Argoat-Trégor-Goëlo, Léon-Trégor, Cher aval et enfin baie de Douarnenez.

Le comité de bassin adapte sa composition après la fusion administrative des régions et à mesure des changements de fonction de ses membres. Il accueille 22 nouveaux membres, dont 8 représentants des Régions à la suite des élections régionales de 2015. •

• 190 REPRÉSENTANTS DE TOUTES LES FAMILLES D'ACTEURS DE L'EAU



La stratégie pour le bon état des eaux : le Sdage 2016-2021

2016 est la première année de mise en œuvre du Sdage et du programme de mesures 2016-2021. Des outils destinés à faciliter son appropriation et sa mise en œuvre sont mis à la disposition des acteurs de l'eau et du public. Le dispositif de suivi du Sdage est mis en place. Le programme de mesures est décliné au niveau local dans les plans d'action opérationnels territorialisés et le rapportage à la Commission européenne est organisé.

— Objectif : 61 % de bon état des cours d'eau en 2021

L'objectif du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne est d'atteindre 61 % des eaux de surface en bon état écologique en 2021, contre environ un tiers actuellement. Pour y parvenir, le Sdage énonce des orientations fondamentales et des dispositions. Ces dernières indiquent ce qu'il convient de faire et dans quelles conditions, ou bien elles fixent des règles de gestion. Elles sont précises car elles ont valeur d'obligation. Elles sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et à certains documents dans le domaine de l'urbanisme.

Le Programme de mesures (PDM) énonce, territoire par territoire, les actions qu'il faut mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Leur coût total pour 2016-2021 est de 2,8 milliards d'euros. En 2016 ce programme est décliné à l'échelle locale au travers des plans d'actions opérationnels territorialisés.



Faciliter l'appropriation du Sdage et du programme de mesures

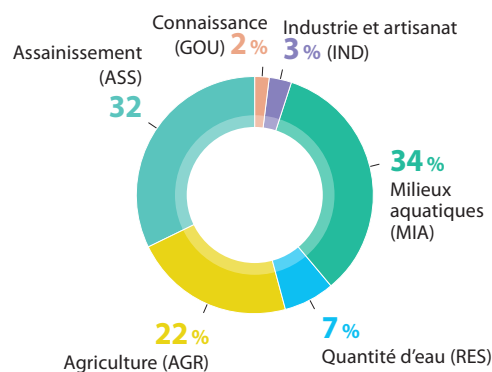
Adopté le 4 novembre 2015, le Sdage est mis en ligne en fin d'année et diffusé aux acteurs de l'eau début 2016. En janvier l'agence y consacre un dépliant de 4 pages, *Le Sdage en bref*. En mai, le n° 90 de la revue *L'Eau en Loire-Bretagne*

propose au lecteur un *Sdage mode d'emploi* grâce auquel chacun peut se repérer selon sa catégorie d'appartenance, collectivité, service de l'État, industriel ou agriculteur, association ou particulier...

Des fiches de lecture pour faciliter la mise en œuvre du Sdage

Afin d'aider les services de l'État et la police de l'eau, le secrétariat technique de bassin qui associe l'agence, la Dreal de bassin et l'Onema a rédigé des fiches de lecture thématiques (compatibilité des Sdage avec le Sdage, secteurs où il n'est pas possible de créer de nouveaux plans d'eau, application de la disposition 8B-1

● RÉPARTITION EN POURCENTAGE DU COÛT DU PDM 2016-2021 PAR DOMAINE D'ACTION



sur les zones humides et des dispositions 3B-1 et 3B-2 sur les apports de phosphore diffus). Ces fiches ne se substituent pas au contenu du Sdage et n'ont aucune valeur juridique propre. Mais elles explicitent le sens général des dispositions inscrites dans le Sdage, les replacent dans le contexte réglementaire général et servent de guide pour leur mise en application.

Suivre la mise en œuvre du Sdage

Le suivi de la mise en œuvre du Sdage et du programme de mesures doit permettre de rendre compte des actions menées et de leurs impacts sur la qualité des milieux aquatiques. Il doit également permettre de préparer la révision des documents prévue en 2021. En complément, le réseau de contrôle opérationnel permet de mesurer l'état des masses d'eau qui risquent de ne pas atteindre l'objectif de bon état. Il comprend environ mille points répartis sur l'ensemble du bassin. ●

© Jean-Louis Aubert



SUR LA TOILE

> Le nouveau site <http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr> donne accès à tous les documents de référence, questions importantes, Sdage, programme de mesures. Il propose aussi des aides à la lecture, pour des publics néophytes à experts.



© Jean-Louis Aubert

Les aides de l'agence de l'eau pour l'eau et les milieux aquatiques

Les aides du 10^e programme



Fin 2015, les instances du bassin ont renforcé les aides de l'agence de l'eau pour soutenir les programmes d'actions nécessaires à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne. Fin 2016, les résultats sont là : l'agence de l'eau aura engagé près de 400 millions d'euros, 100 de plus qu'en 2015.

— Pour répondre aux enjeux du Sdage Loire-Bretagne

Pour la qualité des eaux superficielles et souterraines : réduire à la source et traiter toutes les pollutions, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses, d'origine agricole, domestique, industrielle ou artisanale.

Pour la qualité des milieux aquatiques, des cours d'eau et des zones humides : rétablir la continuité écologique des cours d'eau, restaurer et entretenir les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides, rétablir les populations de poissons migrateurs.

Pour la gestion quantitative de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique : réduire les pertes sur les réseaux de distribution d'eau potable, favoriser les économies dans l'ensemble des usages de l'eau, réduire les prélèvements et améliorer la gestion de l'eau en agriculture.

— Contribuer aux priorités nationales de la politique de l'eau

- **La sécurité de la distribution et la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine :** protéger les captages (périmètres réglementaires et aires d'alimentation), mettre en place des mesures curatives de traitement le temps de restaurer la qualité des eaux brutes.

- **La solidarité urbain-rural :** soutenir les investissements des communes rurales pour l'épuration des eaux usées et la production d'eau potable.

- **L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement :** dans le cadre de la loi Oudin-Santini, aider les collectivités et associations du

bassin qui œuvrent dans la coopération décentralisée pour l'eau.

- **La prévention des inondations** par la restauration et l'entretien des rivières et des zones humides

- **La préservation du littoral et du milieu marin :** restaurer la qualité des eaux littorales, lutter contre l'eutrophisation, en particulier les algues vertes, restaurer la morphologie des espaces côtiers, gérer la ressource en eau dans un contexte de forte croissance démographique.

— Des outils et des principes d'action

- **L'approche territoriale et le contrat avec les grandes collectivités :** Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qui permettent une planification locale des objectifs et des priorités ; contrats territoriaux qui permettent de cibler les interventions et contribuent à leur cohérence territoriale et à leur efficacité ; partenariat technique et financier avec les départements et les régions pour gagner en efficacité en faisant converger les moyens disponibles.

- **La connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques :** réseaux de mesure et de surveillance de l'état des eaux, études et modélisation du fonctionnement des milieux aquatiques, études de recherche-développement à finalité opérationnelle et soutien à l'innovation et à l'expérimentation.

- **L'information et la sensibilisation :** programmes d'information, de sensibilisation et de mobilisation du public sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

— Les aides attribuées en 2016

En 2016, l'agence de l'eau instruit près de 9000 dossiers. Elle programme 450 millions d'euros d'aide et engage effectivement 389 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations. La moitié des aides vont à l'amélioration des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement pour la réduction des pollutions domestiques.

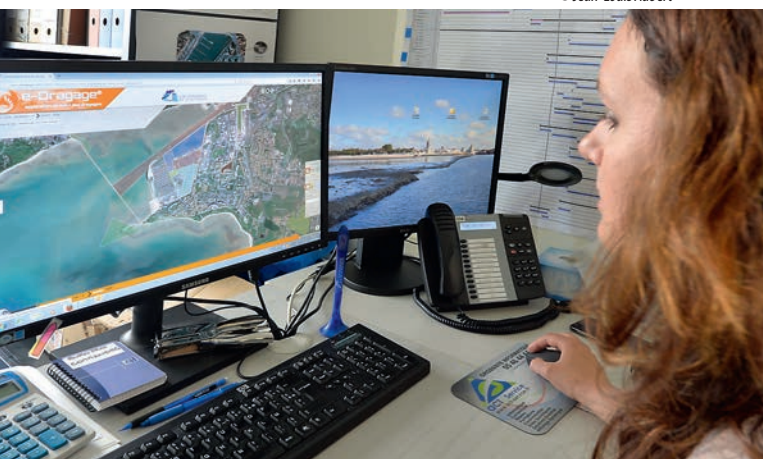
Le montant des actions et travaux ainsi facilités représente plus de 800 millions d'euros.

— Des politiques régulièrement évaluées

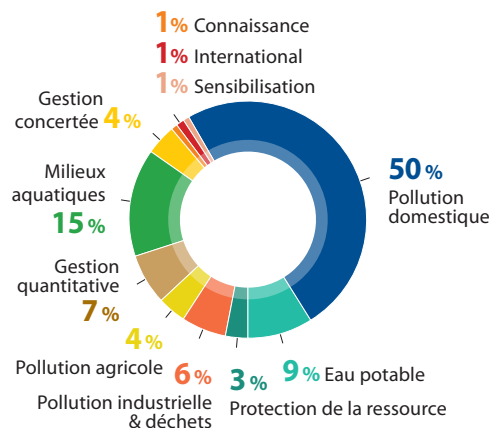
Le conseil d'administration adopte en novembre 2016 le plan d'évaluation 2017-2019 proposé par son groupe permanent d'évaluation. Les premières évaluations alimenteront les travaux sur le 11^e programme d'intervention. Elles portent sur la cohérence globale du 10^e programme, l'efficacité de l'outil « opérations collectives » et celle de la stratégie foncière. Une quatrième évaluation est prévue en 2019 sur les interventions de l'agence en faveur de la réduction des pesticides.

En 2016 deux évaluations thématiques se poursuivent. L'une porte sur la politique d'accompagnement des Sage et elle débouche sur un plan d'action que le conseil d'administration adopte le 8 novembre (voir page 22). L'autre porte sur les interventions en faveur des zones humides et ses résultats sont attendus pour la mi-2017. De son côté, la mission Relations internationales évalue l'ensemble des actions de coopération pour l'eau financées par les agences de l'eau sur les hauts plateaux éthiopiens. ●

© Jean-Louis Aubert



● LES AIDES ATTRIBUÉES EN 2016



PAROLE À...

Claude Gitton,

directeur général adjoint chargé du programme



Révision du programme : donner envie d'investir

L'année 2016 fait suite à la révision à mi-parcours du programme pluriannuel d'intervention 2013-2018 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Des décisions fortes ont été prises afin de rendre les aides de l'agence plus incitatives, tout particulièrement pour les opérations contribuant le plus à la reconquête de la qualité des eaux. L'essentiel du retard pris sur les trois premières années du programme a ainsi été rattrapé en 2016.

La rigueur dans l'attribution des aides reste bien entendu un objectif important. Le conseil d'administration a approuvé le plan d'évaluation 2017-2019 des politiques d'intervention de l'agence. Ce plan alimentera la construction du prochain programme d'intervention. En 2016, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a su réagir vite pour faire face à des situations exceptionnelles. Ainsi, elle a rapidement débloqué des aides d'urgence pour retrouver un fonctionnement normal des rivières après le passage des crues de juin. En fin d'année, elle a débloqué des aides d'urgence pour intervenir en Haïti à la suite du passage du cyclone Matthew. »



SUR LA TOILE

- > Aides et redevances, un nouveau site pour s'informer sur les possibilités d'aide et sur les redevances : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>. Depuis février 2015, les décisions d'aide prises par l'agence de l'eau sont consultables en ligne sur ce site.
- > Les bénéficiaires d'aides de l'agence peuvent consulter l'état d'avancement de leur dossier grâce à un extranet dédié.

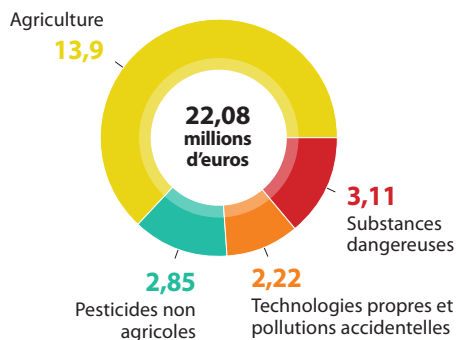
Pour réduire les sources de pollution

Maîtriser les pollutions agricoles, réduire les usages non agricoles de pesticides, agir à la source dans l'industrie, détecter et réduire les rejets de substances dangereuses, quatre lignes d'actions pour réduire les sources de pollution.



© Jean-Louis Aubert

● 22 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS EN 2016 POUR RÉDUIRE LES SOURCES DE POLLUTION



— Maîtriser les pollutions agricoles

L'agence accompagne les agriculteurs et les filières, finance des diagnostics d'exploitation et de territoire et soutient l'engagement des agriculteurs dans les mesures agro-environnementales pour l'eau. Ces aides pour l'animation, le diagnostic d'exploitation ou l'accompagnement des agriculteurs sont en forte augmentation. 27 nouveaux contrats comportant un



REPÈRES 2016

L'agence finance plus de **1 400 actions**

avec une aide de **22 millions d'euros**

3 900 exploitations agricoles bénéficient d'un diagnostic individuel et **2 300** bénéficient d'un accompagnement pour réduire les pollutions

volet « pollutions diffuses agricoles » sont signés en 2016, ce qui porte à 189 le nombre de ces contrats. La plupart concernent des territoires d'élevage. Dans ces opérations, l'agence de l'eau apporte 3,6 millions d'euros d'aide à l'animation collective agricole. Les acteurs impliqués sont divers : chambres d'agriculture, coopératives, entreprises de négoce, groupements d'agriculteurs biologiques, Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam), etc. 3 900 exploitations bénéficient d'un diagnostic individuel, elles étaient 2 600 en 2015, et 2 300 bénéficient d'un accompagnement, elles étaient 1 600 en 2015. Dans le cadre du programme de développement rural, la contractualisation avec les agriculteurs est faible sur la gestion des effluents d'élevage. Cette faiblesse s'explique par l'arrêt des aides dans les zones vulnérables désignées en 2012 et annulées en 2016, les travaux dans les nouvelles zones désignées en 2015 n'étant pas encore amorcés. En revanche, la dynamique des projets agro-environnementaux et climatiques se confirme avec des prévisions d'engagement particulièrement élevées.

— Collectivités et associations se mobilisent pour le « zéro phyto »

La mise en place de la démarche « zéro phyto » dans les espaces publics (espaces verts, promenades, voiries) gérés par des collectivités est désormais encadrée réglementairement. Cela passe par un changement des pratiques des services espaces verts (plan de désherbage communal, achat de matériel de désherbage alternatif...) et par des actions de sensibilisation en direction des habitants. Les partenaires et les méthodes se diversifient pour approcher l'ensemble des applicateurs de pesticides, les gestionnaires d'espaces verts publics et privés, les citoyens...



PAROLE À...

Gaëlle Prouvost,

chargée de mission, direction des politiques d'intervention



© Jean Pujol

Diviser par deux le recours aux phytos en agriculture

L'année 2016 est marquée par la déclinaison du plan Ecophyto 2. Publié fin 2015, ce plan vise à diviser par deux le recours aux phytosanitaires en 10 ans. Il confie aux agences de l'eau une enveloppe supplémentaire pour le financement d'actions locales. Nos échanges avec les partenaires régionaux ont permis de définir progressivement les orientations en Loire-Bretagne. Nous avons signé deux conventions pour le développement de l'agriculture biologique, l'une avec les



© Cavac

chambres régionales d'agriculture, et l'autre avec les groupements d'agriculteurs biologiques. Un enjeu important est le développement de la synergie des acteurs et des actions sur le terrain.

Le partenariat avec l'aval des filières s'installe peu à peu. Nous avons financé plusieurs études. Nous avons aussi aidé la Cavac, Coopérative agricole vendéenne, pour du matériel de récolte du chanvre, dans le but d'accroître les surfaces de cette culture dans plusieurs contrats territoriaux. »

En 2016, 330 communes ou groupements de communes, 81 syndicats porteurs de démarche territoriale, 2 conseils départementaux et un conseil régional s'engagent à leur tour. 10 fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles et 17 associations environnementales accompagnent cette démarche par des actions d'information et de sensibilisation. 5 entreprises privées s'engagent dans des prestations sans pesticide auprès des particuliers ou sur les chantiers publics qu'elles gèrent.

— Améliorer les process industriels et prévenir les pollutions accidentelles

L'agence finance 19 projets d'amélioration des process pour réduire la pollution à la source. Trois réalisations vont permettre de réduire les rejets dans l'eau de 983 g/lj de substances « prioritaires ». C'est bien moins important qu'en 2015 où 11 réalisations devaient permettre une réduction des rejets de 1 734 g/lj de ces substances prioritaires. Cet enjeu du 10^e programme s'avère encore difficile à faire émerger. 33 autres projets visent la prévention des pollutions accidentelles. Il s'agit essentiellement de construire des bassins de confinement des eaux d'extinction d'incendie ou de déversements accidentels, couplés le plus souvent au stockage et au traitement des eaux de pluie ruisselant sur la zone industrielle.

— Collecter les déchets dangereux : plus de 8 500 producteurs bénéficiaires

La réduction à la source s'appuie aussi sur la collecte des déchets dangereux pour l'eau. L'agence de l'eau conventionne avec des collecteurs répartis sur

l'ensemble du territoire du bassin. Ces collecteurs déduisent les aides de l'agence des factures adressées aux producteurs de déchets.

Fin 2016, 76 opérateurs conventionnés collectent 12 886 tonnes de déchets dangereux pour l'eau auprès de 8 532 producteurs. Ces déchets proviennent de secteurs d'activités très divers, les deux plus gros contributeurs étant le commerce et la réparation d'automobiles et de motos d'une part, l'industrie manufacturière d'autre part. À eux deux, ils représentent plus de 80 % des déchets collectés et éliminés avec une aide de l'agence de l'eau. ●

© Jean-Louis Aubert



Pour traiter les pollutions

Résorber et valoriser les excédents de phosphore issus de l'élevage, collecter et traiter les pollutions issues de l'industrie et de l'artisanat, collecter et traiter les eaux usées des habitants, des actions curatives indispensables pour l'amélioration de la qualité des eaux.

© Jean-Louis Aubert



Contrat d'objectifs 2016

- > Pollution éliminée en Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 56 t/j
- > Quantité de substances dangereuses prioritaires éliminées : 1 234 kg/an

— Collecter et traiter les pollutions issues des activités économiques

331 projets sont financés en 2016. 30 % concernent le traitement autonome complet des pollutions pour les industriels qui possèdent leur propre station d'épuration. 27 % concernent le prétraitement et la gestion des eaux pluviales pour ceux qui sont raccordés à un réseau collectif ou à un système d'épandage. 42 % relèvent des actions collectives avec les pressings, les garages ou les peintres en bâtiment qui concourent à réduire les rejets de substances dangereuses à hauteur de 2500 g/j. Les travaux dans l'industrie concernent encore majoritairement le traitement de la pollution organique, mais la part consacrée au traitement des substances dangereuses augmente. La pollution éliminée correspondante s'élève à 42 tonnes de DCO/j, 34 g/j de substances dangereuses prioritaires et 1 626 g/j pour les autres substances. La compagnie des ports du Morbihan, par exemple, met en place la collecte et le traitement des effluents de carénage pour le port du Crouesty. Ces travaux vont permettre d'éliminer les rejets de 622 g/j de substances prioritaires.

— Résorber et valoriser les excédents de phosphore issus de l'élevage

L'agence de l'eau accompagne la résorption des excédents de phosphore issus des élevages, en particulier

REPÈRES 2016



Plus de **3 000 projets** de collecte et de traitement des pollutions

Une aide de près de **213 millions d'euros** et un investissement de **368 millions d'euros**

7 735 stations d'une capacité totale de 19,93 millions d'habitants (eh)

Plus du tiers des ouvrages ont une capacité **inférieure à 200 eh**

Les stations de moins de **2 000 eh** représentent **86 % du parc** et une capacité de 2,68 millions d'eh

dans les bassins versants prioritaires du Sdage du fait des proliférations d'algues vertes sur le littoral ou de l'eutrophisation de plans d'eau utilisés pour l'eau potable. Ces investissements sont en net recul : 24 exploitations s'équipent en 2016 pour l'extraction du phosphore contre 49 en 2015 et 61 en 2014. Grâce à ce dispositif initié en 2010, 4300 tonnes de phosphore contenus dans les effluents de plus de 300 élevages permettent chaque année d'amender environ 50 000 ha de grandes cultures, en dehors des zones d'élevage et des bassins sensibles à l'eutrophisation.

— Collecter les eaux usées domestiques

1 153 actions sont financées pour créer ou étendre les réseaux d'assainissement, réaliser des transferts, améliorer le fonctionnement des réseaux par temps sec et par temps de pluie et mettre en place une autosurveillance. Les trois quarts des actions visent l'amélioration du fonctionnement des réseaux et le fonctionnement par temps de pluie. Elles mobilisent 39 millions d'euros d'aides.

Le nombre de dossiers instruits augmente de 27 % par rapport à 2015 et les montants de travaux et d'aide augmentent respectivement de 42 % et 77 %. C'est l'effet direct de la bonification des aides décidées à la fin 2015 pour les opérations prioritaires.

— Traiter les eaux usées domestiques

Là encore, la hausse des taux d'aide se traduit par une forte progression (+76 %) des engagements sur les ouvrages prioritaires au titre des objectifs du Sdage. Au total l'agence finance 1511 projets. 45% des projets concernent l'assainissement non collectif, mais 72% des montants vont à l'amélioration des stations d'épuration et au traitement des boues d'épuration. Avec la mise en œuvre de la Directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU), des traitements performants sont en place dans la plupart des collectivités du bassin. Mais des investissements restent nécessaires pour rénover les ouvrages obsolètes et maintenir un haut niveau de traitement.

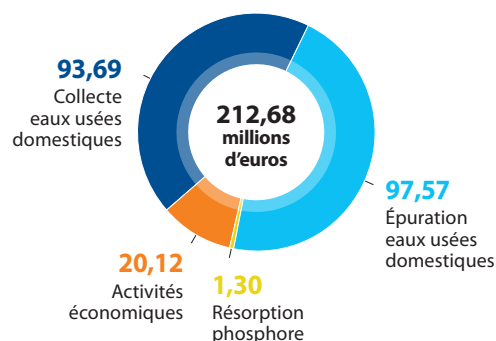
L'agence apporte 19,2 millions d'euros à la réhabilitation de 3 518 dispositifs d'Assainissement non collectif (ANC). Il s'agit de dispositifs qui présentent un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour une gestion intégrée des eaux pluviales

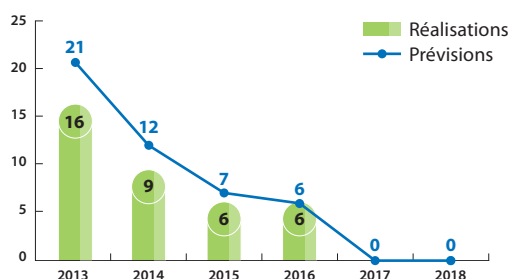
Avec un parc de stations d'épuration modernes et performantes, la pollution par temps de pluie devient prépondérante. Les financements dans ce domaine vont principalement aux études de schéma directeur eaux pluviales et de zonages. Les travaux sont encore peu nombreux. Seuls trois projets sont aidés sur l'agglomération de Roanne pour un montant total de 123 000 euros de travaux. Il s'agit de déracorder près d'un hectare de surface du réseau unitaire, l'objectif de Roanne étant de déracorder 20 ha par an.

L'agence de l'eau poursuit son effort de mobilisation sur la gestion intégrée des eaux pluviales. Le principe est de gérer la pluie par infiltration, là où elle tombe. Elle organise deux visites de réalisations exemplaires qui réunissent 70 élus et responsables de services techniques et elle produit une vidéo sur ce sujet. Le 24 novembre 2016, la gestion intégrée des eaux pluviales est au cœur de la rencontre Eau et urbanisme qui rassemble 450 personnes.

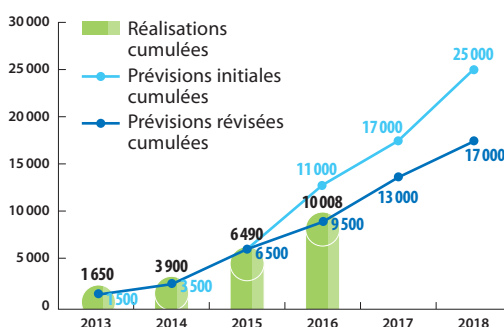
● PRÈS DE 213 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS EN 2016 POUR TRAITER LES POLLUTIONS



● NOMBRE DE STATIONS NON CONFORMES EN FIN D'ANNÉE AU TITRE DE LA DERU



● NOMBRE D'OUVRAGES ANC EXISTANTS RÉHABILITÉS ET AIDÉS PAR L'AGENCE



PAROLE À...



July-Gaëlle Verdicchio,

chargée d'études, direction des politiques d'intervention

Informers les industriels sur l'adaptation des aides de l'agence de l'eau

2016 est un temps de communication important sur les aides de l'agence suite à la modification de l'encadrement européen des aides d'État en 2014 et à la mise en place en 2015 par les agences de l'eau de nouveaux régimes d'aides pour les activités économiques concurrentielles. Ceci s'est traduit par la mise en ligne

d'un guide méthodologique sur l'adaptation des aides des agences de l'eau et l'organisation de rencontres « Eau et industrie ». Ces temps d'information, organisés conjointement avec les DREAL et les chambres de commerce et d'industrie à destination des industriels du bassin, ont permis de faire des points d'actualité sur les redevances et les modalités d'aide de l'agence, le nouveau Sdage et l'outil GIDAF. À l'issue de ces trois demi-journées organisées dans trois villes du bassin, les participants ont souhaité que l'agence prolonge ces temps d'échanges avec des rencontres thématiques. »



© Jean-Louis Aubert

— Le bilan de l'épuration en Loire-Bretagne

L'agence de l'eau expertise l'autosurveillance des stations de plus de 2 000 eh. Pour 76 % de ces stations (et 88 % en capacité) l'autosurveillance est correcte. Ces chiffres sont en légère régression par rapport à 2015 du fait de la prise en compte progressive de l'équipement

du point déversoir de tête de station. Une quarantaine de stations ne transmettent pas les éléments nécessaires à la qualification de l'autosurveillance.

Les rendements des principaux paramètres épuratoires, qui se situent déjà à un niveau élevé, augmentent chacun d'un point, à l'exception de celui des matières en suspension. Le taux de rendement du phosphore, 82 %, illustre la progression de la mise en œuvre de la disposition 3A-1 du Sdage sur la réduction des rejets ponctuels de phosphore.

La connaissance des flux rejetés sans traitement s'améliore. Le taux d'équipement des déversoirs de tête de station dépasse les 90 %. Environ 37 % des systèmes d'assainissement de plus de 2 000 eh transmettent des informations exploitables et permettent d'obtenir des chiffres significatifs : le ratio des volumes déversés sans traitement est de 3 % en 2015 (contre 6 % en 2014). Il se situe globalement en dessous des prescriptions pour la conformité des réseaux. Mais il masque des disparités importantes : pour un peu plus de 10 % des systèmes, les rejets directs représentent plus d'un cinquième des volumes traités dans la station d'épuration. ●



PAROLE À...

Benoît Prévost,

chargé d'études, direction des politiques d'intervention

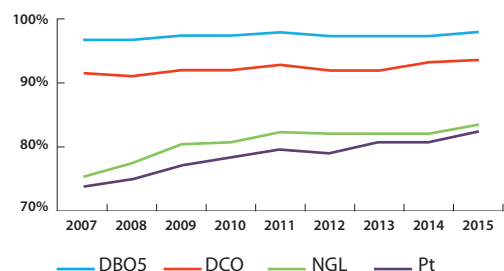


Mieux connaître le fonctionnement des systèmes d'assainissement

Les questions autour de l'autosurveillance sont nombreuses : réglementation, matériel de mesure, valorisation des données... Elles deviennent également de plus en plus complexes, notamment pour mesurer les rejets des réseaux d'assainissement.

Pour favoriser l'émergence de solutions, l'agence a créé et anime un réseau d'échange entre collectivités du bassin. Le 20 octobre 2016, les délégations de l'agence, interconnectées grâce à la visio-conférence, ont servi de points de rencontre aux membres du réseau. Cette organisation nous a permis de trouver le bon équilibre entre proximité des acteurs locaux et diffusion d'une information à l'échelle de notre territoire. Ces espaces de discussion ont été très appréciés car ils ont favorisé un dialogue concret et direct entre collectivités, mais aussi entre agence et collectivités. Le but de ce réseau, c'est aussi de créer du lien entre les membres et de faciliter le partage des retours d'expériences. L'édition 2017 est donc déjà en préparation ! »

● ÉVOLUTION DES RENDEMENTS DES PRINCIPAUX PARAMÈTRES POLLUANTS DES STATIONS D'ÉPURATION DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE



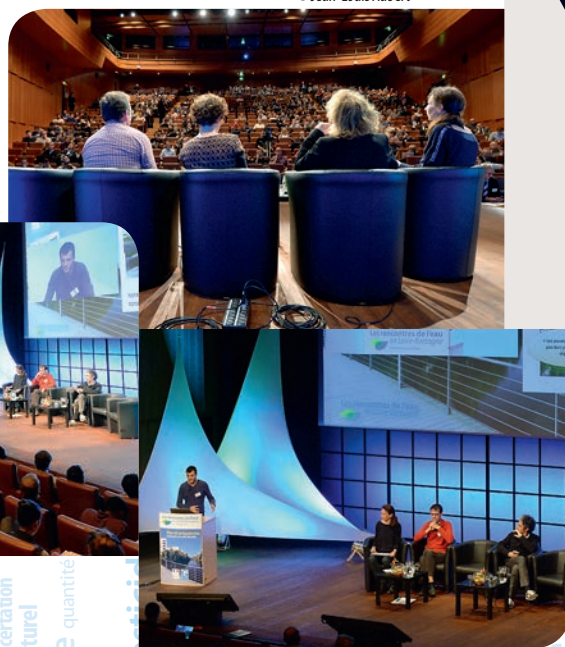
Eau et urbanisme, de multiples croisements

Le 24 novembre 2016, l'agence de l'eau a proposé aux acteurs de l'eau et à ceux de l'urbanisme de se retrouver pour une journée d'échanges et de retour d'expériences. 450 personnes ont participé à cette Rencontre. Les interventions et la transcription vidéo ainsi que les Actes sont disponibles sur le site www.eau-loire-bretagne.fr.



Assainissement, gestion des eaux pluviales, eau potable, adaptation au changement climatique, zéro phyto, préservation des zones humides et présence de la nature en ville... Les croisements entre les politiques de l'eau et les politiques de l'urbanisme sont multiples. Mais la ville est un tout. Concevoir la ville durable suppose de réunir et de faire dialoguer les compétences. C'est le message qu'ont porté tour à tour des spécialistes de l'eau, des écologues, des paysagistes, des urbanistes, des sociologues et des gestionnaires des villes. De Rennes à Strasbourg, de Bordeaux à Roanne et à Douai, de nombreux exemples montrent l'engagement des élus et des professionnels pour construire la ville de demain, accueillante à l'eau, résiliente et attractive. ●

© Jean-Louis Aubert



PAROLE À...

Karine Leux,
chargée d'interventions spécialisée, délégation Maine-Loire-Océan



© Jean-Louis Aubert

Favoriser les échanges entre urbanistes et acteurs de l'eau en amont des projets

Les décisions prises en matière d'urbanisme ont un impact important sur la ressource en eau, en termes de prélèvements, pour desservir une nouvelle population ou de nouvelles entreprises, de rejets de ces nouveaux ménages et activités, ou encore d'espaces artificialisés... Il nous semblait donc essentiel de favoriser les échanges entre urbanistes et acteurs de l'eau, en amont des projets.

Le paysagiste construit le projet urbain à partir de la géographie, du territoire physique, et donc de l'eau qui a modelé le paysage, tout en prenant en compte les usages locaux et les aspects agréables que cela peut apporter aux habitants. Nous avons voulu mettre en valeur cette approche paysagiste positive, qui fait le lien entre l'eau et l'urbanisme. La Rencontre a permis d'échanger avec des intervenants de grande qualité et de proposer une vision positive de la ville de demain, qui s'adapte au changement climatique et qui donne l'envie de venir y habiter.

35 % des participants étaient issus du domaine de l'urbanisme. C'est une réussite pour nous qui n'étions pas en relation avec ces professionnels. Des liens se sont créés... »



Pour la qualité des milieux aquatiques



Restaurer et préserver les cours d'eau, rétablir les continuités, restaurer, gérer ou recréer des zones humides, favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs, autant d'actions que l'agence accompagne en priorité dans le cadre de contrats territoriaux et en apportant un appui technique aux maîtres d'ouvrage.

REPÈRES 2016



L'agence finance près de **2 000 actions**

avec une aide de près de **58 millions d'euros**, soit **50 % de plus** qu'en 2015

27 contrats comportant un volet milieux aquatiques sont signés en 2016

L'agence soutient **254 contrats** d'emplois aidés

— Restaurer les cours d'eau, rétablir la continuité écologique

Pour la première fois, les aides au titre de la continuité écologique atteignent le même niveau que celles pour la restauration et l'entretien des cours d'eau. 228 ouvrages sont ainsi rendus franchissables en 2016, dont la moitié sur un cours d'eau de la liste 2 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement. Les interventions s'orientent vers la meilleure efficacité pour la continuité piscicole et sédimentaire avec 62 % des ouvrages qui sont effacés ou arasés.

1 746 km de rivières sont restaurés et 2 290 km sont entretenus. Les travaux concernent le lit et les berges, pour un meilleur fonctionnement hydrologique.

— Restaurer et entretenir les zones humides

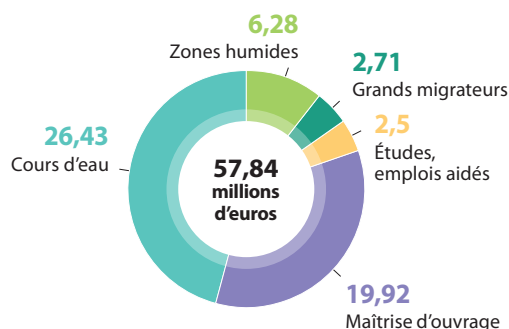
La préservation des zones humides est au cœur des politiques nationales et européennes : plan national d'action en faveur des zones humides, plan Loire grandeur nature, directive habitats, directive inondations, stratégie pour le milieu marin, loi pour la reconquête de la biodiversité.

En 2016, l'agence consacre 4,2 millions d'euros à la restauration et l'entretien de 3 710 ha. Elle attribue 1,9 million d'euros supplémentaires à l'acquisition de 855 ha. Une nouvelle convention de partenariat conclue le 9 septembre avec le Conservatoire du littoral doit permettre de conforter ce volet.

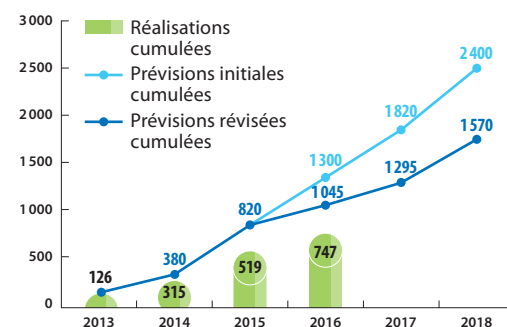
— Sauvegarder les poissons grands migrateurs et les espèces menacées

L'agence de l'eau finance l'acquisition de connaissances, le suivi des populations, l'évaluation et la coordination des actions et le soutien d'effectifs du saumon atlantique. Le volet connaissances s'attache majoritairement aux poissons grands migrateurs, mais l'agence intervient également dans le cadre des plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées liées aux milieux aquatiques : la loutre, le phragmite aquatique, le sonneur à ventre jaune, les odonates, la mulette perlière...

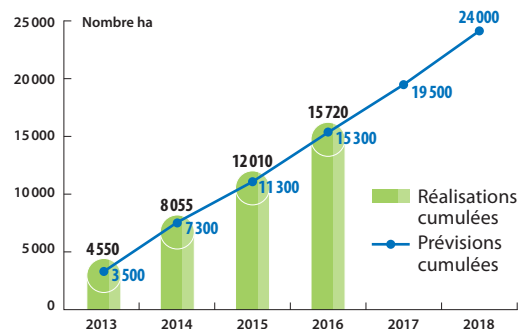
● PRÈS DE 58 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS EN 2016 POUR LES MILIEUX AQUATIQUES



● NOMBRE D'OUVRAGES AIDÉS EN VUE D'ÊTRE RENDUS FRANCHISSABLES



● ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES



— Accompagner la maîtrise d'ouvrage

27 contrats, sur les 39 signés en 2016, comportent un volet milieux aquatiques. C'est aussi le cas de la grande majorité des 350 contrats qui couvrent 80 % du bassin Loire-Bretagne.

L'agence consacre près de 16 millions d'euros à leur accompagnement, dont environ 9 millions attribués aux animateurs des contrats, techniciens de rivière et de zones humides et près de 6 millions aux études préalables pour la définition et le suivi des programmes d'action.

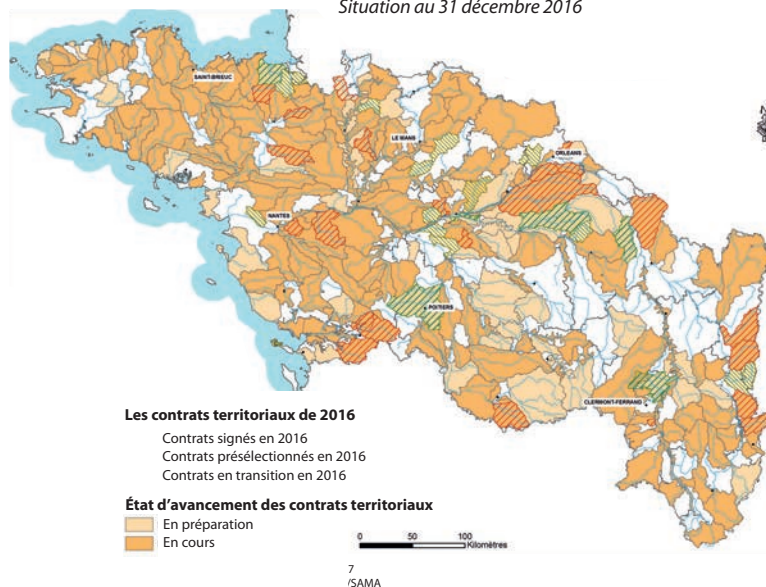
Elle consacre aussi plus de 4 millions d'euros à l'animation transversale réalisée par les cellules d'Animation et de suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques (ASTER), les fédérations départementales de pêche, le Forum des marais atlantiques ou les conservatoires d'espaces naturels.

— Plan Loire IV, pour une Loire grandeur nature

L'État, les Régions et l'agence de l'eau ont défini en 2014 une stratégie à horizon 2035 pour le bassin de la Loire. Le plan Loire IV décline cette stratégie sur la période 2014-2020. Le programme opérationnel interrégional FEDER Loire 2014-2020 et le contrat de plan interrégional État-Régions Loire 2015-2020 déterminent les objectifs à atteindre et les moyens financiers mobilisables. La programmation se met en place progressivement en cette deuxième année du plan Loire IV. Cinq contrats territoriaux participent à la mise en œuvre des objectifs de rétablissement de l'équilibre hydrosédimentaire du fleuve et de préservation des zones humides alluviales et de têtes de bassin. Il s'agit des contrats pour la Loire et ses annexes, le Val d'Allier alluvial, les vallées de la Loire et du Cher en Loir-et-Cher, la Loire en Roannais et Sources en action sur le bassin versant de la Vienne. ●

Plan Loire IV 2014-2020 Orientations stratégiques du plan (en millions d'euros)	Participations prévisionnelles tous financeurs	Participation prévisionnelle de l'agence de l'eau
Réduire les conséquences négatives des inondations	85,49	3,25
Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques	58,58	32,01
Valoriser les atouts du patrimoine	22,35	-
Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin	7,04	4,39
TOTAL	173,46	39,65

● OPÉRATIONS TERRITORIALES AVEC UN VOLET MILIEUX AQUATIQUES – BASSIN LOIRE-BRETAGNE Situation au 31 décembre 2016



PAROLE À...

Lucien Maman,

expert, direction des politiques d'intervention



Un appel à initiatives pour la biodiversité

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est parue le 9 août 2016. Suite aux dispositions qui en découlent, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé un appel à initiatives pour la biodiversité ouvert du 9 novembre au 30 décembre 2016 et doté de 3 millions d'euros. Les initiatives sélectionnées permettront d'alimenter la réflexion pour le 11^e programme. Fin 2016, l'agence a reçu 139 propositions pour un volume potentiel de 10 millions d'euros d'aides. La sélection proposée au conseil d'administration du 28 février 2017 retient 54 initiatives réparties sur tout le bassin pour un montant d'aides possibles de 3,01 millions d'euros. Les projets concernent les corridors alluviaux, les marais rétro-littoraux, les têtes de bassins versants et différentes espèces animales et végétales en danger. Les projets seront finalisés et les décisions d'aide soumises au conseil d'administration de juin 2017. »



SUR LA TOILE

De 2007 à 2015, 226 millions d'euros d'aide pour préserver les milieux aquatiques

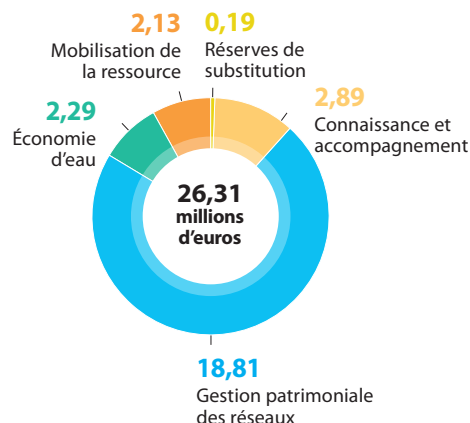
En septembre 2016, l'agence de l'eau publie les principaux chiffres et enseignement des actions financées entre 2007 et 2015.

Plaquette 8 pages à retrouver sur : www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_milieux_aquatiques

Pour l'équilibre des ressources en eau

Pour la gestion quantitative de la ressource et l'adaptation au changement climatique l'agence de l'eau donne la priorité aux économies d'eau, à la prévention des situations de pénurie, à la réduction des pertes sur les réseaux et aux approches territoriales.

● PLUS DE 26 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS EN 2016 POUR GÉRER LES RESSOURCES EN EAU



© Jean-Louis Aubert



Contrat d'objectifs 2016

- > Opérations des collectivités et entreprises ayant permis une économie d'eau : 271
- > dont équipements pour la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 233

REPÈRES 2016



L'agence finance **517 actions** pour préserver l'équilibre des ressources

avec une aide de plus de **26 millions d'euros**

L'investissement total représente **38 millions d'euros**

Les aides pour la gestion patrimoniale des réseaux **augmentent de 64 %**

— Pour une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

La gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est une priorité pour l'agence qui finance 360 actions dans ce domaine en 2016 pour près de 19 millions d'euros. Les actions concernent la mise en place de SIG, la pose de compteurs de sectorisation et de prélocalisateurs de fuites.

Le 8 novembre 2016, le conseil d'administration décide le lancement d'un appel à projets doté de 20 millions d'euros pour réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable dans les zones de déséquilibre des ressources en eau.

— Économiser l'eau

Les études et travaux d'économies d'eau consommée dans les collectivités et les entreprises connaissent une hausse de 70 %, en grande partie du fait du dynamisme industriel. L'agence de l'eau finance 271 opérations. La plus importante est l'opération de collecte, de traitement et de recyclage de l'eau d'évaporation du lait chez Lactalis. ●



PAROLE À...



Thomas Viloingt,

chargé de mission, direction des politiques d'intervention

Une gestion de l'eau économe et équilibrée en agriculture

L'agence accompagne une gestion de l'eau économe et équilibrée, en particulier en agriculture. Dans ce domaine, elle s'appuie sur l'instruction du Gouvernement du 4 juin 2015.

Cette instruction demande la mise en place de projets de territoire associant tous les acteurs de l'eau comme condition au financement des réserves de substitution. Elle s'est largement inspirée de

l'expérience de Loire-Bretagne. Dès 2013, l'agence a en effet engagé quatre contrats territoriaux de gestion quantitative sur des bassins versants prioritaires.

Nous encourageons désormais les maîtres d'ouvrage à intégrer les différents enjeux de leur territoire : la gestion équilibrée de la ressource, la qualité des eaux et le bon état des milieux aquatiques. Un projet intégré donne accès à une aide bonifiée. Aujourd'hui, cinq contrats répondent à l'instruction gouvernementale. Ils concernent les bassins du Lay, de la Vendée, du Curé, de la Sèvre Niortaise-Mignon et du Clain. Nous accompagnons l'émergence de deux nouveaux projets de territoire dans le Cher et au nord des Deux-Sèvres. »

Pour l'eau destinée à la consommation humaine

Restaurer et préserver la qualité des eaux est la toute première priorité. Mais pour être potables, les eaux brutes prélevées dans le milieu nécessitent encore le plus souvent des traitements. La sécurité de la distribution peut nécessiter des interconnexions ou l'amélioration des filières de traitement.

REPÈRES 2016



L'agence finance **448 actions**

avec une aide de près de **43 millions d'euros**

Pour la production d'eau potable, elle attribue **16,2 millions d'euros** sous forme de subventions et **17,6 millions** sous forme d'avances

— La protection de la ressource

Les actions de protection portent d'une part sur les ouvrages de production, avec la mise en place de stations d'alerte en amont des ouvrages de traitement et de distribution de l'eau, d'autre part sur la ressource. Sont citées ici les actions relatives aux seuls périmètres de protection des captages réglementaires contre les pollutions ponctuelles ou accidentelles.

En 2016, les aides de l'agence de l'eau vont permettre à 108 nouveaux captages de bénéficier d'une déclaration d'utilité publique. Ils représentant 100 000 m³/an.

La protection des ressources dans les aires d'alimentation des captages, qui fait appel à la réduction des pollutions diffusées dans le cadre de contrats territoriaux, est évoquée page 23.

— La production d'eau potable

Le montant des travaux aidés pour sécuriser la distribution d'eau est deux fois plus élevé qu'en 2015. On note en particulier les travaux de finalisation

Contrat d'objectifs 2016

> Nombre de captages aidés pour l'obtention de la déclaration d'utilité publique : **108**

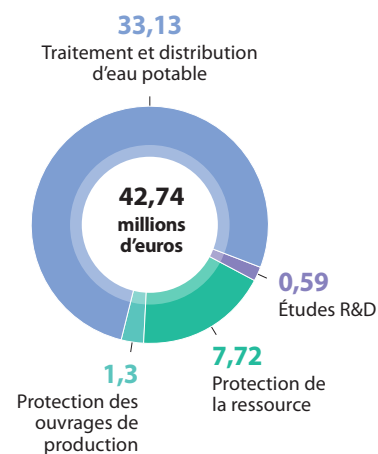
de la conduite reliant Nantes à CAP Atlantique (Nantes, Saint-Nazaire, La Baule). Son coût s'élève à 30,6 millions d'euros et l'agence débloque une avance de 12,2 millions d'euros.

À l'inverse, les dépenses de traitement pour la production d'eau potable sont deux fois moindres, malgré le financement de la modernisation de l'usine du Cébron dans les Deux-Sèvres et la restructuration de l'usine de Villejean à Rennes, chacune produisant 1 600 m³/h. On note également la création de 16 ouvrages de neutralisation des eaux agressives et de désinfection. Mais la demande reste faible malgré un enjeu potentiellement élevé, notamment en Auvergne, et malgré un taux d'aide de 60% par l'agence de l'eau. ●

© Jean-Louis Aubert



● PRÈS DE 43 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS EN 2016 POUR SÉCURISER LA DISTRIBUTION ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE



Pour le littoral et le milieu marin

Le littoral est un milieu de grande importance, tant économique qu'écologique. La préservation de la qualité de ses eaux, au bénéfice des habitants, des usages et des espèces, est une priorité pour l'agence de l'eau.



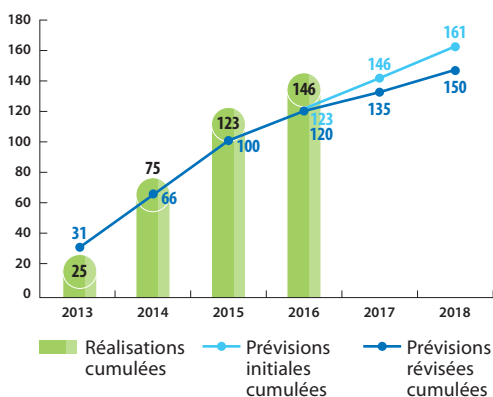
© Jean-Louis Aubert

— Six grands enjeux

L'agence fonde sa politique littoral sur six enjeux majeurs :

- la restauration de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières pour la baignade, la pêche à pied de loisir et professionnelle, la conchyliculture,
- la lutte contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines en particulier les algues vertes,
- la lutte contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports,
- la restauration de la morphologie des espaces côtiers,
- la gestion de la ressource en eau,
- l'amélioration de la connaissance.

● LITTORAL - NOMBRE DE CONTRATS AIDÉS



REPÈRES 2016



Le littoral Loire-Bretagne compte **2 millions** d'habitants permanents

2 600 km de côtes, soit 40 % du littoral métropolitain, et **110** estuaires

Le bassin est concerné par **4 régions** littorales : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Pour y répondre, elle mobilise les outils du 10^e programme – réduction de toutes les pollutions, restauration des rivières et des zones humides, adaptation au changement climatique, connaissance, sensibilisation – en priorité dans le cadre d'une approche territoriale. Et elle propose aussi aux acteurs du littoral des aides spécifiques aux problèmes rencontrés.

— Préserver les eaux littorales et les usages

Reconquérir la qualité microbiologique des eaux 2016 confirme l'engagement important des collectivités dans la reconquête de la qualité microbiologique des eaux littorales pour préserver les usages de la baignade, de la pêche à pied de loisir et professionnelle et de la conchyliculture.

L'assainissement des collectivités reste au cœur de cet objectif : restructuration de stations d'épuration, fiabilisation des postes de refoulement, mise en place d'équipements d'autosurveillance, lutte contre les mauvais branchements.

De nombreux territoires enclenchent une dynamique territoriale. Elle se concrétise par la signature d'accords de programmation comme avec Auray-Quiberon-Terre Atlantique, Paimpol-Goëlo, Eau du Ponant, ou la communauté de communes de Pornic. D'autres engagent la réalisation de profils de vulnérabilité, comme le secteur de la baie de Bourgneuf, ou encore des investissements importants pour préserver les usages sensibles comme à Guidel.

Réduire les phénomènes de marées vertes

L'agence de l'eau est partie prenante du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes qui se concrétise dans huit chartes de territoire sur les « baies à ulves ». Les chartes détaillent les actions, les maîtrises d'ouvrage et les financements à développer pour réduire les marées vertes. Elles prévoient un appui individuel auprès des agriculteurs pour améliorer les pratiques de fertilisation, voire changer de système, des actions sur le foncier, pour la restauration des zones humides, l'assainissement collectif et non collectif.

Le bilan réalisé en 2015 montrait que les progrès obtenus, bien que variables d'une baie à l'autre, sont manifestes et que la mobilisation des acteurs doit s'inscrire dans la durée pour réussir et faire évoluer les pratiques agricoles. L'année 2016 est ainsi mise à profit pour élaborer un nouveau plan régional 2017-2021.

Réduire les pollutions portuaires

À Concarneau, un programme important est engagé pour moderniser et mettre aux normes l'aire de réparation navale du port. À Lorient démarre la réalisation d'un réseau de collecte séparatif sur l'emprise du port de pêche de Keroman.

Gérer et économiser la ressource en eau

Les communes touristiques des sept départements littoraux du bassin Loire-Bretagne confirment leur engagement dans les politiques d'économie d'eau et de gestion patrimoniale de leurs réseaux d'eau potable.



Anticiper le changement climatique

Le 17 novembre, la commission Littoral du comité de bassin consacre ses travaux à la question de l'adaptation au changement climatique en examinant les enjeux spécifiques au littoral : quels effets du changement climatique et quelles conséquences sur les écosystèmes et services éco-systémiques du milieu marin et côtier ? Le Conservatoire du littoral présente l'approche développée dans la gestion du trait de côte et le Cerema expose son retour d'expériences sur la gestion des territoires littoraux face aux impacts du changement climatique. ●



PAROLE À...

Odile Gauthier,

directrice du Conservatoire du littoral

Préserver les milieux humides et aquatiques sur le littoral, un nouveau partenariat avec le Conservatoire du littoral

La première convention de partenariat 2013-2015 conclue entre nos établissements a permis de développer les échanges techniques entre les équipes. Elle a favorisé la constitution d'unités foncières cohérentes et fonctionnelles pour la mise en œuvre d'actions de restauration et de gestion, en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs des territoires concernés. Le 9 septembre 2016, l'agence de l'eau et le Conservatoire du littoral ont signé une nouvelle convention en faveur de la préservation et de la restauration des zones humides et des milieux aquatiques du littoral Loire-Bretagne.

Outre l'acquisition foncière de zones humides rétro-littorales, nos deux établissements œuvrent ensemble à la mise en place d'une

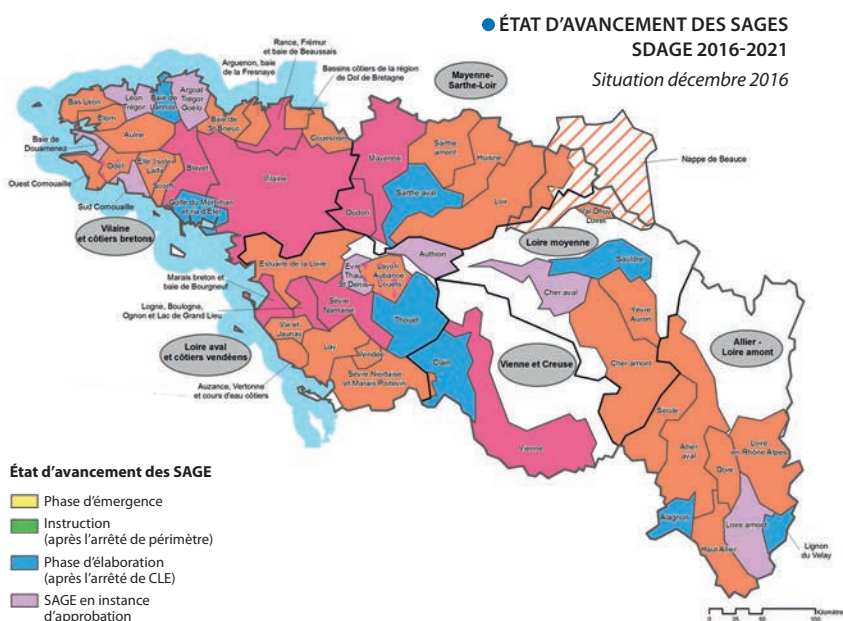


© Régis le Quillec

stratégie d'accompagnement des collectivités pour une gestion douce et intégrée du trait de côte. L'agence de l'eau est ainsi partenaire du Conservatoire du littoral dans la conduite du programme expérimental Ad'Apto développé sur le site naturel de Lancieux (Côtes-d'Armor). »

Pour une approche territoriale et partenariale

Le bassin Loire-Bretagne a choisi de décliner le Sdage au travers des Sage qui permettent une planification locale des objectifs et des priorités. Avec les Sage, les contrats territoriaux sont le cadre privilégié pour des actions cohérentes de restauration du bon état des eaux. Le partenariat avec les départements fait converger les moyens disponibles pour gagner en efficacité.



— 55 Sage* pour mettre en œuvre le Sdage

Fin 2016, les démarches de Sage couvrent 82 % du bassin. 39 sont mis en œuvre, ils intéressent près des deux tiers de la surface du bassin. En 2016 le comité de bassin se prononce favorable sur 7 projets de Sage :

- Argoat Trégor Goëlo,
- Authion,
- Baie de Douarnenez,
- Cher aval,
- Thau Saint-Denis,
- Léon Trégor,
- Sud Cornouaille.

L'agence de l'eau accompagne l'élaboration et la mise en œuvre des Sage. En 2016 elle attribue près de 7 millions euros à 46 structures porteuses de Sage pour la réalisation des études, l'animation et la communication du Sage en élaboration.

* 55, et non 56 comme précédemment, car la commission locale de l'eau du Sage Arroux-Bourbince a cessé d'exister officiellement le 30 septembre 2016.

REPÈRES 2016



55 démarches de Sage couvrent près de 82 % du bassin

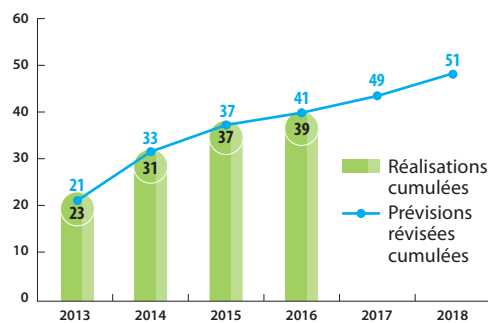
L'agence soutient ces démarches avec une aide de 6,8 millions d'euros

348 opérations territoriales sont en cours, elles couvrent 80 % du bassin

L'agence consacre 8,2 millions d'euros à leur animation

Des conventions sont conclues avec les 25 départements situés majoritairement en Loire-Bretagne

● NOMBRE DE SAGE APPROUVÉS PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL



SUR LA TOILE

Qu'est-ce qu'un Sage, l'état d'avancement en Loire-Bretagne, l'articulation avec le Sdage, les aides de l'agence... à retrouver sur : <http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



© Jean-Louis Aubert

— Des contrats territoriaux pour faciliter l'action

Selon les enjeux des territoires, les contrats territoriaux peuvent concerner les pollutions diffuses (189 contrats), la restauration des cours d'eau (259), les zones humides (144) ou la gestion quantitative (7). 105 contrats concernent une aire d'alimentation de captages prioritaires du Sdage. 184 proposent des actions sur deux thématiques ou plus, selon les enjeux rencontrés.

Des outils pour le bon état des eaux

- 96 % des masses d'eau de surface qui ont un objectif de bon état écologique en 2021 sont concernées par une opération territoriale,
 - 94 % de celles déclassées pour la morphologie bénéficient d'une opération territoriale avec un volet « cours d'eau » ;
 - 75 % de celles déclassées pour les nitrates et/ou les pesticides bénéficient d'une opération territoriale avec un volet « pollutions diffuses ».
- En 2016, 39 nouveaux contrats sont validés, 10 territoires sont présélectionnés, 15 font l'objet d'une transition entre deux contrats.

L'agence de l'eau accompagne cette politique en finançant les études, l'animation et la communication générale, les actions régionales d'animation territoriale. En 2016 elle y consacre 8,19 millions d'euros pour un montant de dépenses estimé à 13,48 millions d'euros. Les dépenses de suivi de la qualité de l'eau dans ces opérations étant prises en compte dans le financement des réseaux de mesure (voir page 30).

— 25 conventions de partenariat avec les départements

Pour faciliter la convergence des actions, l'agence a proposé aux conseils départementaux une convention type qui encadre la gestion du programme de solidarité urbain-rural (voir page suivante) et l'ensemble des missions d'assistance technique réglementaire, d'appui et d'animation auprès des collectivités locales. Les conventions de partenariat couvrent de deux à neuf missions – assainissement collectif et non collectif, protection de la ressource et de l'eau potable, milieux aquatiques, réseaux de mesure ou émergence

des maîtrises d'ouvrage – selon les priorités propres à chaque département.

En 2016, l'agence de l'eau s'engage pour près de 7,5 millions d'euros dans ces conventions. L'assistance et l'animation pour l'assainissement, dont le financement des Services d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration (Satese), représentent un peu plus de 75 % des financements. Les projets de restauration des milieux aquatiques représentent un peu plus de 13 %.



PAROLE À...

Lucie Sedano,

chef de projet, direction de l'évaluation et de la planification (DEP)



L'accompagnement technique et financier des Sage est-il efficace ?

Mi-2015, nous avons piloté avec Laure Valette, également chef de projet au sein de la DEP, une évaluation de la politique d'accompagnement des Sage. Réalisé selon une démarche participative, l'enjeu était de déterminer les forces et faiblesses de cette politique et de proposer des améliorations.

L'évaluation confirme l'importance du rôle de l'agence, en tant que financeur irremplaçable, et souligne son appui technique, notamment de porte-parole privilégié du Sdage. Elle recommande d'améliorer la déclinaison opérationnelle des Sage, l'articulation entre Sage et contrats territoriaux et la prise en compte du Sage dans les autres politiques territoriales.

Le conseil d'administration a validé fin 2016 le plan d'actions ambitieux qui en découle. Il touche à la fois l'organisation de l'agence, le rôle des commissions locales de l'eau et des animateurs, les synergies avec les autres politiques et outils du territoire. La préparation du 11^e programme sera l'occasion de proposer à nos partenaires une politique d'accompagnement plus efficace et efficiente.»

Pour une solidarité urbain-rural

Les communes rurales accèdent à tous les dispositifs d'aide du 10^e programme. Elles bénéficient aussi d'aides spécifiques pour l'assainissement non collectif, la création de stations d'épuration, l'extension des réseaux d'assainissement ou encore les traitements simples pour l'eau potable.



© Jean-Louis Aubert

— Le programme de solidarité urbain-rural

Défini par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, il contribue à la solidarité envers les communes rurales par l'attribution de subventions aux collectivités et à leurs groupements pour la réalisation de travaux d'épuration, d'assainissement et d'eau potable et pour l'assistance technique. En 2016, l'agence y consacre 83 millions d'euros pour financer 1 034 projets.

38% des financements vont à des projets qui relèvent de l'équipement rural des collectivités :

- création de stations d'épuration et réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif,
- extension de réseaux d'assainissement,
- traitement de l'agressivité, de l'arsenic et désinfection simple pour l'eau potable.

62% des financements vont à des projets d'amélioration de l'assainissement collectif identifiés comme prioritaires sur la période 2016-2018.

REPÈRES 2016

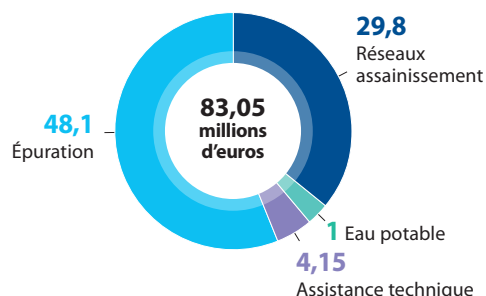


Près de **6 millions d'habitants** du bassin vivent dans des communes rurales

L'agence engage près de **160 millions d'euros** en faveur de ces communes

dont **83 millions** au titre du programme de solidarité urbain-rural et **76 millions** dans le cadre des différents contrats et interventions du programme

● 83 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS EN 2016 AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ URBAIN-RURAL



— Les autres aides apportées aux communes rurales

Les communes rurales bénéficient en outre d'un engagement de 76,4 millions d'euros dans le cadre des dispositifs d'aide généraux. 63,9 millions sont attribués sous forme de subventions et 12,5 sous forme d'avances. Ces aides vont à des travaux d'épuration, d'assainissement et d'eau potable. ●

L'engagement de l'agence dans les contrats de plan État-Régions

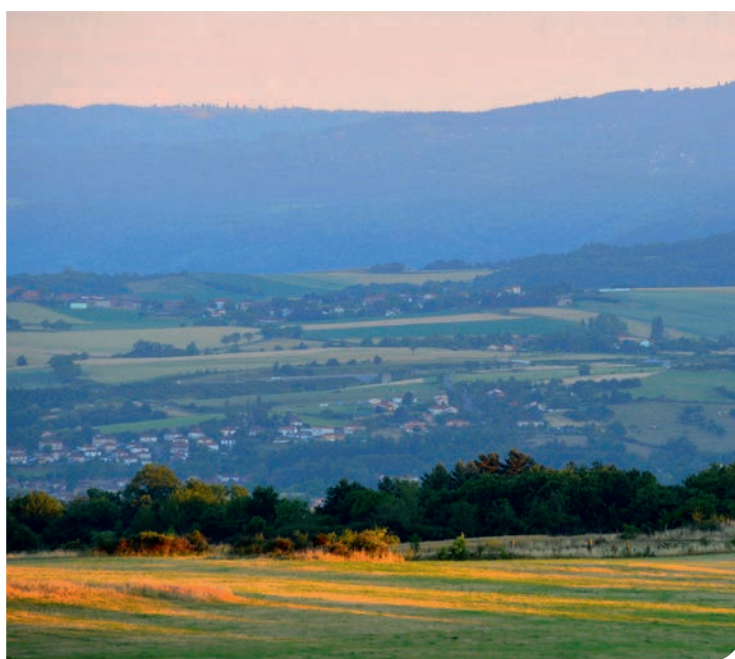
L'agence est engagée dans 8 contrats de plan État-Régions conclus pour la période 2015-2020 et dans un contrat interrégional, le CPIER Loire. De 2015 à 2020, elle apportera 286 millions d'euros sur le volet « eaux et milieux aquatiques ».

— Un engagement renforcé, au service des priorités du Sdage

Les contrats de plan État-Régions sont l'outil privilégié de mise en œuvre de la politique d'aménagement et de compétitivité des territoires pour la période 2015-2020. L'agence de l'eau s'y implique fortement dans le cadre des projets eau et milieux aquatiques du volet « transition écologique et énergétique ».

Hors plan Loire, l'engagement de l'agence s'élèvera à 246 millions d'euros pour la période 2015-2020. Il était de 183 millions d'euros dans le précédent contrat de plan.

Les opérations financées dans ce cadre ciblent les priorités du Sdage pour le bon état des eaux. ●



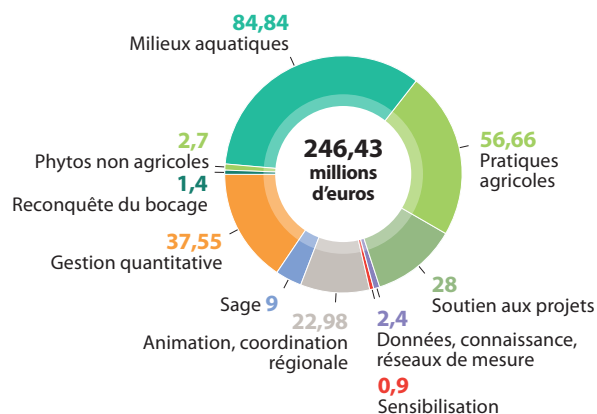
© Jean-Louis Aubert

● LES ENGAGEMENTS PRÉVISIONNELS PAR RÉGION EN MILLIONS D'EUROS SUR 2015-2020*

Auvergne	16
Bourgogne	5
Bretagne	74
Centre	26
Limousin	12
Pays de la Loire	36
Poitou-Charentes	72
Rhône-Alpes	6

* Le concours de l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas été sollicité pour les contrats de plan des régions Basse-Normandie et Languedoc-Roussillon.

● PLUS DE 246 MILLIONS D'EUROS PRÉVUS DANS LES CONTRATS ÉTATS-RÉGIONS SUR 2015-2020



Pour l'accès à l'eau dans les pays en développement

Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, l'agence de l'eau aide les collectivités et les associations du bassin qui œuvrent dans la coopération décentralisée pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

REPÈRES 2016



En 2016, l'agence finance **50 projets** de coopération décentralisée qui bénéficient à près de **300 000 habitants** de plus

Elle apporte **2,5 millions d'euros** d'aides

À l'automne, elle met en place une aide d'urgence de **100 000 euros** en faveur d'Haïti, suite au passage de l'ouragan Matthew

Depuis 2006, l'agence de l'eau a financé **370 projets** pour un montant de près de **17 millions d'euros** d'aides

— L'aide à la coopération décentralisée

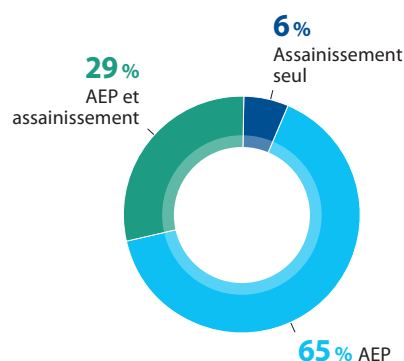
La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 autorise les agences de l'eau à financer des actions de coopération internationale dans la limite de 1 % de leurs ressources. En 2016, une enveloppe de 2,5 millions d'euros permet de financer 50 projets. Ils bénéficient à près de 300 000 habitants. 90 % concernent l'Afrique, et plus particulièrement le Burkina Faso, le Mali et le Bénin, 10 % concernent l'Asie du sud-est.

65 % des dossiers sont relatifs à l'alimentation en eau potable, 29 % à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, 6 % uniquement à l'assainissement. Trois dossiers correspondent à la mise en place de plans d'actions bisannuels avec nos partenaires.

Une aide d'urgence pour Haïti

Les conséquences du passage de l'ouragan Matthew sont catastrophiques : des centaines de morts, 1 million de personnes directement affectées et qui ont un besoin urgent d'aides humanitaires. Les ONG se sont rapidement mobilisées. Elles ont sollicité les agences de l'eau pour aider à rétablir l'accès à l'eau potable (réseaux détruits, puits contaminés...) et à l'assainissement (infrastructure sanitaire à installer ou réhabiliter dans les abris). Comme elles l'avaient déjà fait lors de précédentes

● RÉPARTITION THÉMATIQUE DES DOSSIERS D'AIDE À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN 2016



situations d'urgence en Haïti, aux Philippines et au Népal, les agences coordonnent leur contribution en lien avec le ministère des affaires étrangères. L'agence de l'eau Loire-Bretagne débloque une aide d'urgence d'un montant de 100 000 euros.

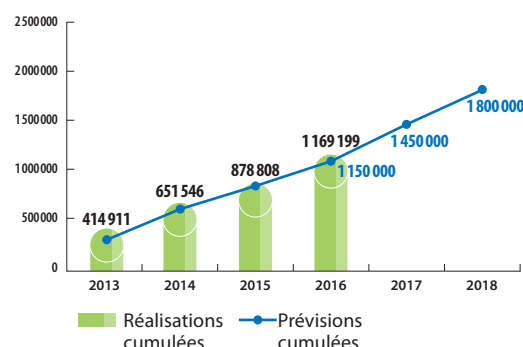
Des projets régulièrement évalués

Depuis 2008, les agences de l'eau mutualisent leurs moyens pour évaluer les projets qu'elles soutiennent. En 2016, l'agence de l'eau évalue l'ensemble des actions réalisées sur les hauts plateaux éthiopiens (communes de Debré Tabor et du Farta Wereda).



© AELB

● ACTION INTERNATIONALE - NOMBRE D'HABITANTS BÉNÉFICIAIRES DES OPÉRATIONS FINANCÉES AU 10^e PROGRAMME





© AELB

- 1 - Haïti
2 - Délégation brésilienne en France
3 - Partenariat Cambodge-Laos

— Les partenariats

L'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil en Amérique du Sud, le Burkina Faso et le Ghana en Afrique, le Myanmar (Birmanie), le Laos et le Cambodge en Asie.

En 2016 elle participe à une rencontre de haut niveau dans le cadre du partenariat avec le Cambodge et le Laos. Il s'agit d'établir un bilan après deux plans d'actions pour la mise en place d'une gestion intégrée de la ressource en eau sur les bassins pilotes du Stung Sen au Cambodge et de la Nam Ngum au Laos et de définir les actions à retenir pour les prochains plans d'actions. La délégation française des agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhin-Meuse, conduite par les deux directeurs généraux et Éric Taufflieb, président de la commission communication et action internationale de Loire-Bretagne, a pu mieux apprécier les enjeux de la coopération institutionnelle développée par les agences de l'eau.

En juin 2016, l'agence de l'eau accueille une délégation brésilienne. Cette visite s'inscrit dans le cadre du

partenariat entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne, l'État du Rio Grande do Sul et l'agence du PCJota (état de São Paulo). L'objectif est d'accompagner la mise en place d'une première agence de bassin dans le bassin pilote de l'Ibicui (affluent du fleuve Uruguay). La visite permet aux partenaires brésiliens de mieux cerner le rôle que joue un organe exécutif tel que l'agence de l'eau dans la mise en œuvre de la politique définie par le comité de bassin. ●



PAROLE À...

Thierry Pichelin,

chef du service des collectivités et de l'agriculture,
direction des redevances



© Jean-Dyvo

Un partenariat pour la gestion de l'eau dans le bassin de la Volta (Ghana)

L'agence a réalisé avec l'Office international de l'eau une mission de 5 jours au Ghana avec un double objectif : analyser le système de financement de l'eau et encourager la *Water Resources Commission* à aller vers davantage d'auto-financement. Les redevances prélevées actuellement mises en œuvre sont d'un montant limité. Au cours de la mission, nos partenaires locaux ont affiché un réel intérêt pour explorer la mise en place de la redevance pollution sur les deux secteurs économiques solvables : l'extraction aurifère et l'aquaculture. En adaptant les méthodes françaises de calcul de redevances au contexte local, l'agence a proposé une estimation des montants de redevances qu'il serait possible de prélever. Les recettes potentielles s'avèrent significatives pour les fermes piscicoles. Pour l'extraction aurifère, l'estimation n'a pu être menée à son terme faute de données sur l'arsenic et le mercure. Ces données devraient être disponibles en début d'année 2017, ce qui permettra de poursuivre et compléter l'expertise engagée par l'agence sur ce sujet. »

© Jean-Louis Aubert



3

Pour connaître et partager les données

Mieux connaître l'état des eaux et le fonctionnement des milieux aquatiques est une condition pour intervenir de façon appropriée et évaluer l'efficacité des opérations aidées. En 2016 l'agence y consacre plus de 13,5 millions d'euros. Des données et des informations à partager avec les acteurs de l'eau et tous ceux que la gestion de l'eau intéresse.

© Jean-Louis Aubert



— Des réseaux de mesure pour suivre la qualité des eaux

2016 est la première année de mise en œuvre du programme de surveillance 2016-2021, en coordination avec les DREAL, l'Onema, le BRGM, l'Ifremer et les maîtres d'ouvrage locaux. L'agence demande à ces derniers, et notamment aux maîtres d'ouvrage de réseaux locaux, un effort particulier pour faciliter la transmission de leurs données brutes auprès des services de l'agence.

Des réseaux en maîtrise d'ouvrage

L'agence de l'eau assure la maîtrise d'ouvrage de plus de 800 stations du réseau de contrôle de surveillance et d'une partie du contrôle opérationnel. En 2016, elle

REPÈRES 2016



837 stations de surveillance de l'état des eaux, dont :

- > 420 sur les cours d'eau
- > 350 pour les eaux souterraines
- > 26 pour les plans d'eau
- > 25 sur les eaux côtières
- > 16 pour les estuaires

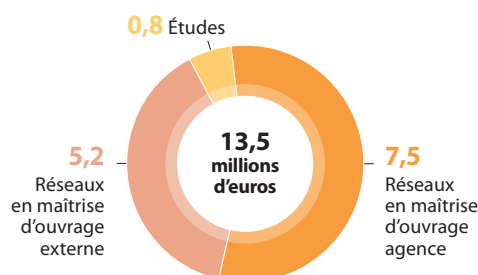
L'agence intègre **2,5 millions** de résultats de prélèvements et d'analyses sur les cours d'eau et les plans d'eau dans la banque de bassin OSUR

engage 7,5 millions d'euros pour financer les prélèvements, les analyses physicochimiques et les mesures biologiques. 80 % de cet engagement concernent les cours d'eau. Elle mène un travail d'optimisation des réseaux, pour limiter les dépenses tout en préservant la pertinence de la surveillance. Elle développe aussi les audits de terrain, les audits sur les données, les expertises sur les prestations en biologie et les consultations des partenaires en région pour consolider la qualité des données.

Des aides aux réseaux de mesure à maîtrise d'ouvrage extérieure

L'agence de l'eau apporte un concours à des maîtres d'ouvrage de Sage ou des contrats territoriaux, à des réseaux locaux, départementaux, régionaux ou thématiques, ainsi qu'à Ifremer et à d'autres structures expertes sur les eaux littorales. En 2016 ces aides représentent 5,2 millions, dont 2,1 millions pour les réseaux de mesures territorialisés, en particulier dans les contrats territoriaux.

● 13,5 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS EN 2016 POUR SUIVRE LA QUALITÉ DES EAUX





PAROLE À...

Jean-Baptiste Châtelain,

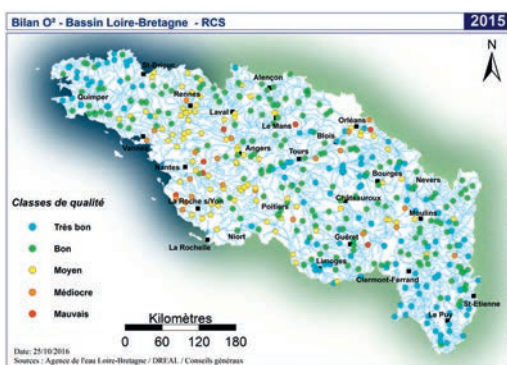
chef du service évaluation, direction de l'évaluation et de la planification



Surveiller l'état des eaux et partager la connaissance

2016 a été l'année de mise en place du programme de surveillance 2016-2021 : il est le fruit d'une importante optimisation de notre manière d'intervenir, issue du savoir-faire acquis entre 2010 et 2015. Cette optimisation a porté des fruits. Nous avons aussi analysé et valorisé les données collectées entre 2010 et 2015 et mis à jour les fiches présentant l'évolution de la

qualité sur ces dernières années. Elles sont à disposition sur notre site internet. Tout ceci, et d'autres nombreuses analyses, a servi de base au numéro de la revue L'eau en Loire-Bretagne sur l'état des eaux. Paru en janvier 2017, il présente aussi des progrès constatés et des actions conduites dans les délégations qui ont eu un impact sur l'évolution de la qualité des eaux. L'agence a aussi engagé la modernisation de sa banque de données sur la qualité des eaux de surface continentale (banque OSUR) qui aboutira fin 2017-début 2018 et elle collabore avec les autres agences de l'eau, le ministère de l'environnement et l'Agence française pour la biodiversité pour le partage des données.»



voit que les stations situées en région Pays de la Loire et sur le bassin de la Vilaine sont les plus concernées par les déficits en oxygène.

Des valorisations en données ouvertes

15 cartes de valorisation des stations de mesure de la qualité des eaux, du Sdage, du programme de mesures, des contrats territoriaux et des zones d'assainissement non collectifs sont réalisées à l'aide de l'outil Carmen (cartographie du ministère de l'environnement). Les cartes sont visitées 3 300 fois sur les 3 premiers trimestres 2016 et les web services d'accès aux données en WFS et/ou WMS utilisés plus de 600 fois. La plateforme SIG de la région Bretagne utilise ces flux d'accès aux données. Les jeux de données sont mis en avant sur la plateforme www.data.gouv.fr d'Etalab.

— Quel partage de l'information ?

Fin 2016, l'agence de l'eau prépare une publication de synthèse sur la qualité des eaux qui est parue en janvier 2017. Elle comprend une analyse générale de l'état des eaux, montre l'impact d'actions réussies sur l'état des eaux et présente des exemples d'utilisation des données pour orienter l'action.

Pour les eaux continentales, les eaux de surface et les eaux souterraines, des cartes ponctuelles et des fiches de présentation sont disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau. Elles présentent l'exploitation des données de l'année 2015.

(www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/cartes_et_syntheses/cartes_ponctuelles)

À titre d'exemple cette carte présente le bilan d'oxygène des cours d'eau pour la seule année 2015. On y

Pour tout un chacun, Qualité rivières, l'application mobile des agences de l'eau

L'application « qualité des cours d'eau » des agences de l'eau et de l'Onema propose de connaître la qualité des cours d'eau à travers les indicateurs témoins de leur santé : poissons, invertébrés, microalgues, polluants chimiques, acidité, oxygène...

Une carte interactive montre le classement des cours d'eau selon le code couleur européen, de très bon état (en bleu) à mauvais état (en rouge). Elle indique aussi l'évolution sur les trois dernières années pour chaque station de suivi.

En 2016 les agences de l'eau et l'Onema enrichissent l'application par le recensement des espèces de poissons présentes dans les cours d'eau métropolitains, des plus communes aux plus menacées. ●



SUR LA TOILE

OSUR, 26 millions de résultats de mesures sur les cours d'eau et les plans d'eau collectés sur la période 1971-2016. Ces données sont intégralement disponibles sur le site de l'agence et elles font l'objet chaque jour ouvré d'une trentaine de demandes d'extraction *via* l'outil Osur web.

www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/donnees_brutes/osur_web

Pour informer, sensibiliser

L'agence soutient les programmes d'information, de sensibilisation et de mobilisation du public pour élargir la participation et le soutien aux politiques en faveur du bon état des eaux. En 2016, elle fait connaître le Sdage, encourage les investissements pour l'eau et mobilise sur les enjeux du changement climatique et de la biodiversité.

— Faire connaître le Sdage

Début 2016, le Sdage, le programme de mesures et les documents d'accompagnement adoptés le 4 novembre 2015 sont mis en ligne et adressés aux assemblées consultées. L'agence de l'eau diffuse simultanément un dépliant 4 pages, Le Sdage Loire-Bretagne 2016-2021 en bref à toutes les collectivités du bassin. En mai 2016, elle consacre le n°90 de sa revue L'eau en Loire-Bretagne au Sdage et au programme de mesures associé – 72 pages pour s'approprier ces documents, par thème, par territoire ou par catégorie d'acteurs. Le nouveau site <http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr> donne accès à toute l'information utile pour mettre en œuvre le Sdage et relever le défi du bon état des eaux.



ÉCLAIRAGE

ILLUSTREZ, ÉCLAIREZ, SENSIBILISEZ : LES VIDÉOS ET LES ANIMATIONS

L'agence met à disposition de ses partenaires et de leurs publics des outils variés susceptibles de retenir l'attention de publics nouveaux.

En 2016 elle réalise ou produit :

- > des interviews d'experts lors du Carrefour des gestions locales de l'eau 2016,
- > des reportages sur la gestion de l'eau dans l'industrie sur le site Sanofi Chimie de Vertolaye (Puy-de-Dôme) et sur la société Teintures et Apprêts Danjoux (TAD) au Coteau (Loire),
- > des témoignages d'acteurs et d'experts sur le changement climatique,
- > le reportage sur une visite d'élus sur la gestion intégrée des eaux pluviales,
- > et, à la demande du syndicat du Loir en Eure-et-Loir, le premier volet, avant travaux, d'un triptyque sur la restauration de l'Aigre à Romilly-sur-Aigre.

Elle produit également la première d'une série de cinq courtes animations de présentation de l'agence, du bassin, du comité de bassin Loire-Bretagne et du Sdage.

Toutes ces vidéos sont accessibles en ligne sur la chaîne Youtube de l'agence de l'eau.



Jean-Louis Danjoux

PDG de Teintures et Apprêts Danjoux

— Informer sur les aides et les redevances

L'agence diffuse chaque année à tous les maires du bassin une note d'information sur les redevances et les aides de l'agence de l'eau. Cette note doit être jointe au rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service d'eau. Elle indique qui paye quoi, qui bénéficie des aides de l'agence et pour quoi faire.

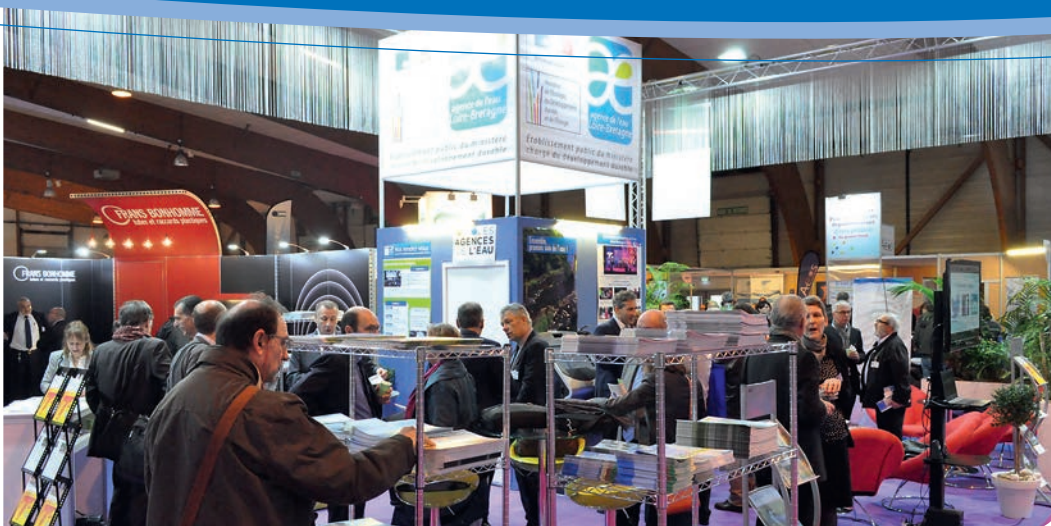
Les décisions d'aide sont publiées régulièrement sur internet et peuvent être triées par nature de maître d'ouvrage, de travaux ou par département. Le nouveau site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> informe les bénéficiaires potentiels des modalités d'aide et les contribuables sur les modalités de calcul des redevances.

— Rencontrer les acteurs de l'eau et échanger

En 2016 l'agence de l'eau organise trois rencontres sur l'eau et l'industrie, en coordination avec la DREAL de bassin, pour faire connaître aux industriels l'évolution des aides et redevances, les conséquences de l'encadrement communautaire, les nouveautés liées aux substances dangereuses dans l'eau...

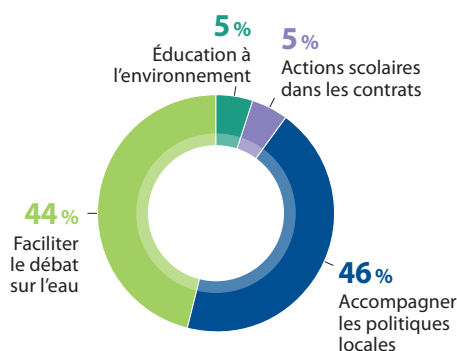
Au carrefour des gestions locales de l'eau, elle présente le renforcement de ses aides et propose des ateliers sur le nouvel arrêté assainissement et l'autosurveillance des réseaux de collecte, les nouvelles modalités d'aide pour la protection du littoral, ou encore la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

Parallèlement, elle publie un guide pour la rédaction du cahier des charges pour le diagnostic et le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et un guide pratique des aides aux activités économiques concurrentielles.



© Étienne Bouju

● RÉPARTITION DES AIDES POUR INFORMER ET SENSIBILISER DANS LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE



Les concours d'affiches *Il y a de la vie dans l'eau ! Ici et ailleurs* sensibilise les élèves à la nécessité de préserver les milieux aquatiques, milieux vivants.



— **Changement climatique, biodiversité, eau et urbanisme, partager les enjeux**

En 2016 l'agence de l'eau met le projecteur sur trois sujets déjà présents au cœur du Sdage :

- le changement climatique, avec la préparation d'un plan d'adaptation du bassin,
- la biodiversité avec un appel à initiatives pour élargir les interventions de l'agence dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité,
- l'eau et l'urbanisme, avec une rencontre de l'eau qui réunit 450 acteurs en novembre 2016.

Les outils de communication accompagnent la mobilisation sur ces sujets pour une meilleure intégration dans les politiques de l'eau du bassin.

— **Démultiplier l'action grâce aux partenariats**

Pour porter l'information et la sensibilisation au plus près du public, l'agence de l'eau apporte une aide de 1,8 million d'euros et finance 180 projets émanant de 135 organismes. Ces actions accompagnent les politiques locales de l'eau, contribuent à l'animation du débat ou à l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre de conventions régionales.

— **Une formation en ligne ouverte à tous**

Les agences de l'eau participent avec Mairie 2000 à la création du premier cours en ligne pour accompagner les élus locaux sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Du 15 février au 15 avril 2016, 1 362 personnes s'inscrivent et téléchargent 121 733 vidéos sur l'organisation et les responsabilités, l'eau potable et le prix de l'eau, l'assainissement collectif et non collectif, la gestion des milieux aquatiques, les eaux pluviales. Devant ce succès, l'opération devrait être reconduite en 2017. ●



PAROLE À...

Nathalie Ravot,

chargée de mission, direction de l'information et de la communication



© Jean-Pyjo

Du nouveau sur le net

Fin 2016, le compte Twitter de l'agence compte 1 700 abonnés et la page Facebook officielle 700. Deux nouveaux sites voient le jour « Aides et redevances en Loire-Bretagne » et « Sdage et Sage ». L'agence de l'eau Loire-

Bretagne offre à tous les internautes des sites plus simples, plus attractifs. Ils y trouvent une information plus visuelle mêlant textes, vidéos, photos, infographies et documents. Ils peuvent la consulter et la partager même en mobilité.

C'est le premier fruit de la stratégie numérique. Elle s'appuie sur une refonte des sites internet et sur une évolution radicale de notre manière d'écrire, d'illustrer, de produire et de partager les contenus. Elle nous amène aussi à articuler notre production papier et notre présence sur le net.

En préparation pour 2017, la création d'un site pour valoriser les données et les documents produits, et la refonte du site portail pour mieux valoriser les métiers, les actions et les résultats de l'agence de l'eau. »

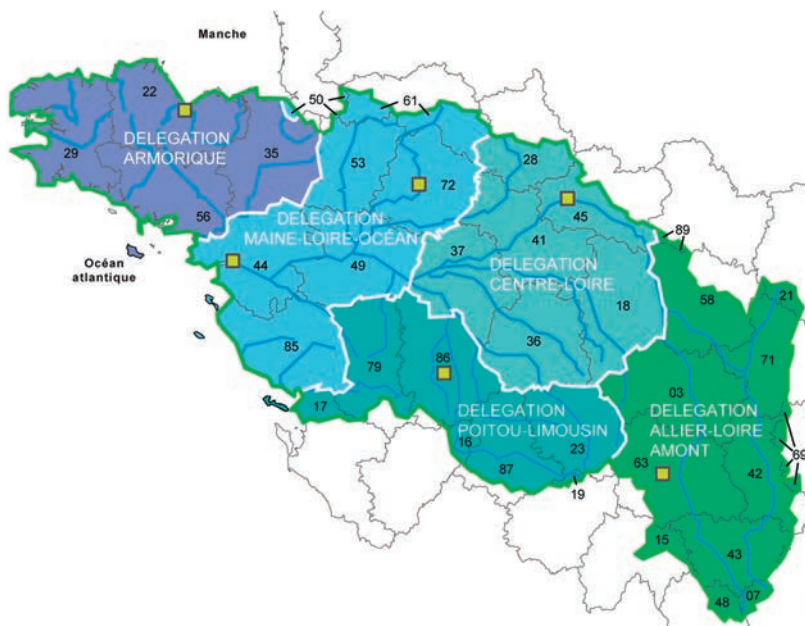


© Jean-Louis Aubert

L'agence de l'eau dans les régions

Du mont Gerbier de Jonc à la pointe du Finistère

L'agence de l'eau intervient au plus près du terrain au travers de ses délégations régionales qui la représentent auprès des instances locales et régionales, de ses partenaires et de ses interlocuteurs.



Au 1^{er} septembre 2016, le périmètre d'intervention des délégations de l'agence de l'eau rejoint les limites des régions administratives. L'agence compte désormais 5 délégations, au lieu de 6 précédemment. Cette évolution concerne plus particulièrement nos interlocuteurs et les territoires de l'ouest du bassin.

- La délégation **Armorique** suit désormais les projets pour l'eau dans les quatre départements de Bretagne et les 20 Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) inscrits dans le territoire de Loire-Bretagne,
- La délégation **Maine-Loire-Océan** suit les projets pour l'eau dans les sept départements des régions Pays de la Loire et Normandie et les 19 Sage inscrits dans le territoire de Loire-Bretagne.
- La délégation **Poitou-Limousin** suit les projets pour l'eau des territoires de la Nouvelle Aquitaine inscrits dans le bassin Loire-Bretagne, y compris la partie septentrionale de la Charente-Maritime.
- La délégation **Centre-Loire** est l'interlocutrice des acteurs de la région Centre-Val de Loire.
- La délégation **Allier-Loire amont** suit les projets pour l'eau dans les territoires des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté inscrits dans le bassin hydrographique Loire-Bretagne. ●

En Allier-Loire amont

La délégation Allier-Loire amont intervient sur les bassins hydrographiques de l'Allier et de la Loire jusqu'à leur confluence. Sont concernés douze départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté : la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, l'Allier, la Nièvre et la Saône-et-Loire pour l'essentiel de leur territoire, ainsi que le Cantal, l'Ardèche, la Lozère, le Rhône, la Côte-d'Or et l'Yonne pour un ou plusieurs bassins versants. La délégation anime la commission territoriale Allier-Loire amont du comité de bassin.



PAROLE À...

Jean-Pierre Morvan,

directeur de la délégation Allier-Loire amont



En 2016, profitant de taux d'aide bonifiés lors de la révision du 10^e programme, les collectivités et les entreprises augmentent significativement leur effort d'investissement pour réduire leurs rejets dans le milieu naturel.

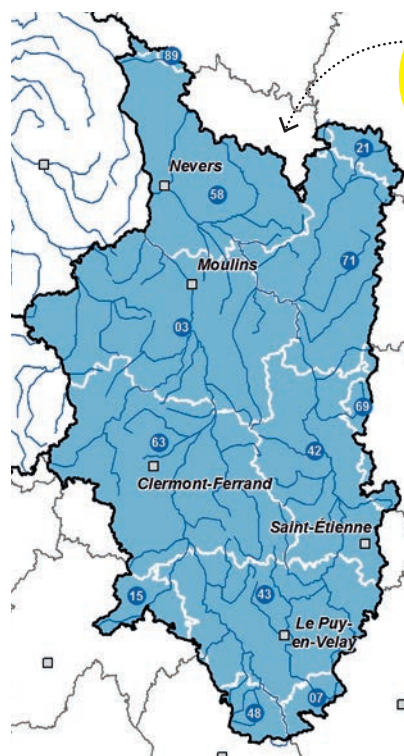
La délégation accorde ainsi 43 millions d'euros d'aides pour la construction et la rénovation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement, soit une augmentation de nos engagements financiers de 30 % par rapport à 2015. Cet effort participe à l'impératif écologique d'amélioration de l'état des masses d'eau. Il contribue également au soutien de l'activité économique *via* la relance de l'investissement public.

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau de notre territoire dépend d'abord d'une amélioration de l'état des milieux aquatiques et de ses indicateurs biologiques. Ainsi, dans le cadre du Sage Sioule, et à l'initiative du contrat territorial Sioule, l'équipement entre 2013 et 2016 des seuils de quatre moulins pour un investissement total de plus

de 3,3 millions d'euros va permettre dès 2017 d'améliorer la continuité écologique et d'ouvrir aux poissons grands migrateurs (saumons, anguilles, lamproies) 15 km de cours d'eau à partir de la confluence avec l'Allier.

Enfin, la délégation renforce sa présence et son soutien sur le territoire bourguignon avec notamment le lancement de quatre contrats territoriaux sur le département de la Nièvre : signature du contrat territorial du captage de Chantemerle le 2 mai à Bitry, du contrat des Nièvrès le 5 juillet à Guérisny, finalisation du contrat territorial Bourgogne Nivernaise côté Loire et du contrat Aron qui seront présentés début 2017 au conseil d'administration de l'agence. Ces quatre contrats représentent pour le département de la Nièvre un programme d'action cumulé de plus de 9 millions d'euros auquel l'agence contribuera pour 5,5 millions d'euros au cours des cinq prochaines années. » ●

© Conseil départemental de la Lozère



LE TERRITOIRE DE LA DÉLÉGATION ALLIER-LOIRE AMONT

En Centre-Loire

La délégation Centre-Loire intervient sur les six départements de la région Centre-Val de Loire, le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et les parties sud de l'Eure-et-Loir et du Loiret. Elle anime la commission territoriale Loire moyenne du comité de bassin.



PAROLE À...

Bernadette Doret,

directrice de la délégation Centre-Loire



L'activité de l'année 2016 est la plus dynamique du 10^e programme avec une reprise très nette de l'investissement public. La délégation alloue plus de 57 millions d'euros d'aides et traite 50 % de projets supplémentaires.

L'engagement des maîtres d'ouvrage pour la reconquête des milieux aquatiques et la lutte contre les pollutions diffuses s'accroît avec sept nouveaux contrats territoriaux finalisés en 2016. Parmi eux, le contrat Val Dhuy-Loiret avec des actions pour renaturer le Dhuy et ses affluents, restaurer la continuité écologique, élaborer une stratégie sur le devenir de la rivière Loiret, réduire l'usage des pesticides.

L'effort des collectivités pour améliorer les systèmes d'assainissement prioritaires se confirme avec près de 50 projets aidés pour un montant de 14 millions d'euros. Je citerai pour l'illustrer l'accord de programmation 2016-2018 passé avec l'agglomération de Tour(s) Plus d'un montant de 17,26 millions d'euros. Huit systèmes d'assainissement prioritaires seront réhabilités dans ce cadre.

Au plan régional, on retiendra particulièrement la mise en place du plan Écophyto II avec l'élaboration de la feuille de route régionale pour la réduction des produits phytosanitaires. La gouvernance régionale se mobilise pour que le financement des projets des agriculteurs soit opérationnel début 2017.

Parmi les événements de l'année, je retiens, le 28 novembre, la signature par Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée de la biodiversité, de l'engagement pour la création d'une Agence régionale de la biodiversité avec la Région Centre-Val de Loire, qui associe l'État et ses opérateurs. L'agence lance au même moment un appel à initiatives pour encourager des projets en faveur de la biodiversité.

Enfin 2016 est aussi marquée par les inondations du mois de juin qui touchent les habitants de plusieurs départements de la région. L'agence de l'eau débloque rapidement des aides pour réparer les dommages causés par les intempéries aux installations publiques et retrouver au plus vite un fonctionnement normal des rivières après le passage de la crue. Douze projets sont financés dans ce cadre pour un montant d'aides de presque un demi-million d'euros. » ●



© Jean-Louis Aubert



En Poitou-Limousin

La délégation Poitou-Limousin intervient sur les bassins des affluents de la Loire dans la région Nouvelle Aquitaine. Depuis le 1^{er} septembre 2016 elle intervient également sur la partie septentrionale de la Charente-Maritime. Elle anime la commission Vienne et Creuse du comité de bassin.



PAROLE À...

Olivier Raynard,

directeur de la délégation Poitou-Limousin



L'année 2016 voit une très forte reprise des engagements avec un niveau jamais atteint jusqu'alors de plus de 61 millions d'euros d'aides (non compris le département de la Charente-Maritime). Ces aides sont essentiellement destinées à l'alimentation en eau potable, à la restauration des milieux aquatiques et surtout à l'assainissement qui représente les deux tiers de ce montant. Une reprise des investissements des collectivités, accompagnée par des taux d'aide de l'agence renforcés pour les assainissements prioritaires, expliquent cette dynamique. Parmi les montants d'aide les plus importants je citerai les travaux d'assainissement sur le territoire de la communauté d'agglomération de Limoges, pour plus de 6 millions d'euros



Travaux d'équipement d'ouvrage. © Olivier Raynard



d'aides, et ceux de la communauté d'agglomération du Niortais pour plus de 5,2 millions d'euros, dont la moitié pour la construction de la nouvelle station d'épuration d'Aiffres. Globalement les engagements dans le département de la Haute-Vienne connaissent une forte progression entre 2015 et 2016.

Je retiens aussi un autre dossier emblématique porté par notre délégation : l'effacement du barrage du Chat Cros dans le département de la Creuse. Ce barrage de 13 m de haut et de 35 m de long, destiné à l'alimentation en eau potable, n'a plus d'usage et il présente des signes d'usure. Par ailleurs il entrave la continuité sur la rivière et en dégrade l'état. L'agence apporte 2,1 millions d'euros, soit 80 % du coût de l'opération, pour rendre libre cours à cette rivière. Entre l'abaissement progressif des eaux de la retenue et la destruction du barrage, le projet porté par le syndicat d'alimentation en eau potable d'Évaux-les-Bains va durer 3 ans.

Enfin, depuis l'automne 2016, le personnel de la délégation reprend la gestion des dossiers portés sur le versant Loire-Bretagne du département de la Charente-Maritime et développe les échanges avec nos collègues d'Adour-Garonne basés à Bordeaux et à Brive pour une meilleure coordination des politiques menées en Nouvelle Aquitaine. » ●

Dans les territoires de Maine-Loire-Océan

La délégation Maine-Loire-Océan intervient dans les sept départements des régions Pays de la Loire et Normandie et les 19 Sage inscrits dans le bassin Loire-Bretagne. Elle anime les commissions territoriales Loire aval et côtiers vendéens et Mayenne-Sarthe-Loir du comité de bassin.



PAROLE À...

Jean-Louis Rivoal,

directeur de la délégation Maine-Loire-Océan



© Jean-Pyjo

La délégation Maine-Loire-Océan voit le jour en septembre 2016. Son territoire couvre l'ensemble de la région Pays de la Loire et les bassins versants de Normandie inclus dans le bassin Loire-Bretagne. L'équipe de la délégation est basée sur deux sites, à Nantes et au Mans.

La restauration morphologique et la continuité écologique, la protection des zones humides, la limitation des pollutions diffuses, notamment dans les captages prioritaires, et la protection des eaux littorales marquent les priorités d'action sur une région où la qualité des eaux reste médiocre (13 % en bon état).

Face à ces enjeux, la mobilisation des acteurs s'accroît : contrats territoriaux lancés sur les captages prioritaires de Vendée (Bultière, Angle Guignard, Rochereau) ou du Choletais dans le Maine-et-Loire (Ribou, Rucette), contrat de filière avec les maraîchers nantais... Elle se concrétise notamment par l'accompagnement des agriculteurs *via* des diagnostics d'exploitation, des actions individuelles, des mesures agro-environnementales, mais aussi par l'engagement des collectivités vers des démarches « zéro pesticide ».

© Jean-Louis Aubert

La dynamique de restauration des milieux aquatiques est soutenue, comme le montrent les travaux de suppression du plan d'eau du Gorrion sur la Colmont (Mayenne), le nouveau contrat territorial du syndicat de bassin de Grand-Lieu (Loire-Atlantique) ou les actions sur les bras de la Loire entre Saumur et l'amont de Nantes *via* le contrat « Loire et annexes » qui vise à restaurer les fonctionnalités naturelles entre le fleuve et ses annexes.

Préserver la qualité des eaux littorales et des usages qui y sont pratiqués reste au cœur des priorités des collectivités côtières. Le nouvel accord de programmation avec la communauté de communes de Pornic (12,5 millions d'euros sur 3 ans) vise à restaurer la qualité des eaux des sites de pêche à pied.

La réforme territoriale en cours qui mobilise fortement les maîtres d'ouvrage constitue une opportunité pour répondre aux défis de restauration de la qualité des eaux de la région. » ●

LE TERRITOIRE DE LA DÉLÉGATION MAINE-LOIRE-Océan



En Armorique

La délégation Armorique intervient sur les quatre départements de la région Bretagne et les 20 Sage inscrits dans le bassin Loire-Bretagne. Elle anime la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons du comité de bassin.



PAROLE À...

Sylvie Detoc,

directrice de la délégation Armorique



L'actualité est riche en Bretagne en 2016 sur la gouvernance et la préservation des milieux naturels.

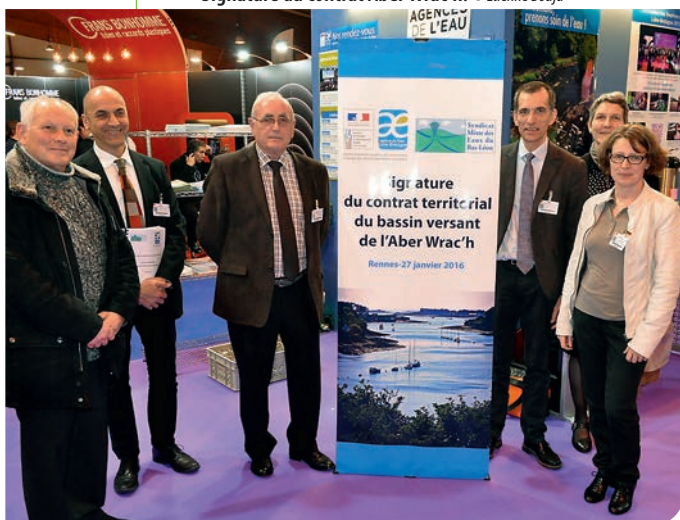
Un grand événement national de mobilisation sur les zones humides a lieu à Brest les 3 et 4 février, à l'initiative du Conseil départemental du Finistère, accompagné par l'agence de l'eau.

360 participants et 40 conférenciers débattent des problématiques de réhabilitation de ces espaces et des questions juridiques. Autant de sujets essentiels pour améliorer et préserver la qualité des eaux, illustrés par des opérations menées aussi bien par des collectivités que des agriculteurs.

La gouvernance est également au cœur des préoccupations des acteurs de l'eau en Bretagne. Ainsi des principes sont formulés au niveau régional pour prendre en compte les impacts de la réforme territoriale sur l'organisation des maîtrises d'ouvrage dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des milieux aquatiques et préserver la logique d'action hydrographique.

Les commissions locales de l'eau sont également mises en avant pour leur rôle de planification et de concertation

Signature du contrat Aber Wrac'h. © Étienne Bouju



Philippe Seguin,

chef du service Espaces ruraux à la délégation Armorique

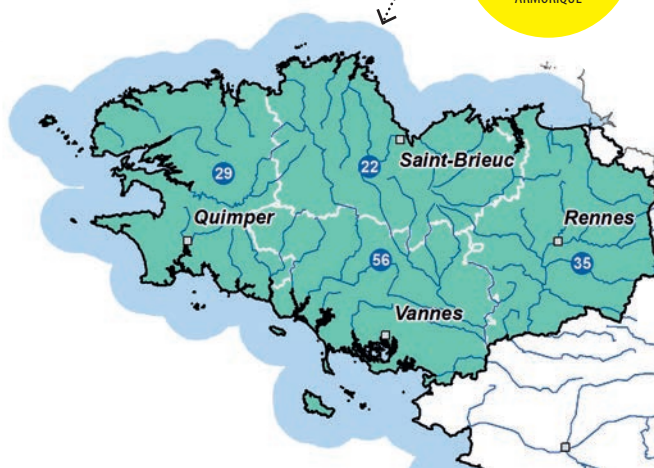
« Il faut saluer l'évolution positive des milieux, tout particulièrement dans l'ouest de la Bretagne depuis une dizaine d'années. C'est le fruit d'une large prise de conscience individuelle et collective de tous les acteurs, associée à l'incitation financière, la réglementation et la médiatisation. Ces résultats restent fragiles, ils doivent être préservés et amplifiés dans toute la région en assurant la synergie entre environnement et économie. »

dans la gestion équilibrée de l'eau. D'ailleurs 4 Sage sont examinés par le comité de bassin en 2016, sur les 20 que suit la délégation.

Je n'oublie pas le volet littoral, avec la signature de nombreux accords de programmation qui permettent, en lien avec les collectivités, de soutenir des programmes de travaux d'assainissement collectif et non collectif pour la reconquête des usages sur des sites de baignade, des zones conchylicoles ou de pêche à pied récréative. » ●



LE TERRITOIRE DE LA DÉLÉGATION ARMORIQUE





© Jean-Louis Aubert

Les moyens d'action

Les redevances

Les aides qu'apporte l'agence de l'eau sont financées par les redevances acquittées par les différents utilisateurs de l'eau. Les redevances sont établies en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

REPÈRES 2016



L'agence émet **373 millions d'euros** de redevances au titre de l'activité 2015

Les usagers domestiques contribuent à hauteur de **79,5 %** des redevances émises

En février 2016 l'agence interroge **36 755 utilisateurs** ; 24 752 sont effectivement redevables, ils étaient 23 332 en 2015

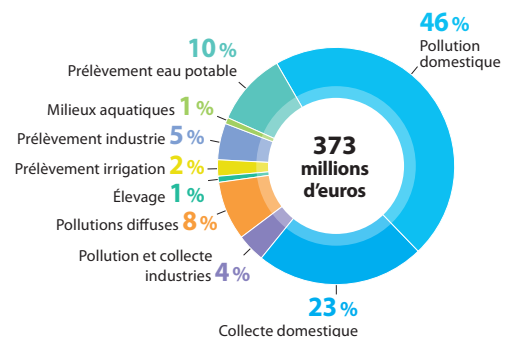
— Les redevances pour pollution et collecte domestiques

La redevance pour pollution est perçue auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. Elle concerne toutes les communes du bassin. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte ne concerne que les abonnés raccordés à un réseau collectif d'assainissement. Les taux de ces redevances sont fixés par le conseil d'administration de l'agence après avis conforme du comité de bassin.

● L'ÉVOLUTION DU TAUX DE LA REDEVANCE DEPUIS 2011

	Pollution		Modernisation des réseaux de collecte
	Zone non majorée	Zone majorée	Une seule zone
2011	0,24	0,31	0,19
2012	0,25	0,32	0,20
2013	0,24	0,31	0,19
2014	0,24	0,31	0,19
2015	0,24	0,31	0,19
2016	0,23	0,30	0,18

● RÉPARTITION DES RECETTES DE REDEVANCES EN 2016



Fin 2012, le comité de bassin a décidé de diminuer d'un centime par m³ d'eau les taux de redevances pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte. En octobre 2015, il a décidé une nouvelle baisse d'un centime par m³ d'eau pour ces deux redevances à compter de 2016.



PAROLE À...

Fatima-Zohra Chaïb,

chargée de mission, direction des redevances



© Jean-Py

Redevances, vers le zéro papier en 2018

En 2016, une réflexion autour de la thématique « zéro papier » s'engage. L'objectif est de réduire les coûts liés aux envois et de promouvoir le nouveau portail télé-services des agences de l'eau qui a fait peau neuve en 2015. Cette réflexion

se concrétise avec la dématérialisation des envois de déclaration à partir de 2017.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne assure le pilotage fonctionnel de ce portail télé-services et elle impulse de nouvelles fonctionnalités qui vont faciliter la dématérialisation pour nos contribuables. Elle avance par ailleurs d'autres sujets, comme la création d'un compte client qui permettra aux contribuables d'être en lien direct avec les agences de l'eau.

La dématérialisation s'est clairement installée dans notre quotidien comme dans celui de nos contribuables. Courant 2017, nous ferons le bilan de cette première année de dématérialisation. »

— Les redevances pour pollution et collecte des industries

1 032 industriels du bassin Loire-Bretagne sont soumis à la redevance pour pollution non domestique. La redevance est proportionnelle aux rejets annuels dans le milieu naturel de dix éléments constitutifs de la pollution lorsqu'ils sont supérieurs à un seuil fixé par la loi. La redevance émise en 2016 pour l'activité 2015 s'élève à 10,4 millions d'euros.

Avant prise en compte de l'élimination de la pollution par un système d'épuration industriel ou collectif, le montant de la redevance de pollution produite est de 40,3 millions d'euros. Par rapport à l'année d'activité 2014, ce montant a diminué de 4,3 millions d'euros. Cela s'explique par la mise en place d'un suivi régulier des rejets pour les principaux établissements pollueurs qui conduit à prendre en compte directement la quantité de pollution rejetée.

Lorsque les établissements industriels sont raccordés à un réseau collectif d'assainissement, ils acquittent également une redevance pour modernisation des réseaux de collecte. 567 établissements sur 1 643 raccordés à une station collective l'acquittent en 2016 pour un montant de 2,5 millions d'euros.

— 5 722 éleveurs redevables en Loire-Bretagne

Les éleveurs paient une redevance proportionnelle au cheptel si le nombre d'Unités gros bétail (UGB) ramené à l'hectare de surface agricole utile est supérieur à 1,4. Le taux de la redevance est fixé par la loi à 3 euros par UGB. L'agence de l'eau Loire-Bretagne traite cette redevance pour le compte des six agences. Le bassin Loire-Bretagne compte en effet 5 722 des 8 153 éleveurs redevables en 2016. Les éleveurs de Loire-Bretagne acquittent 2,6 millions d'euros de redevances.

— La redevance pour pollutions diffuses

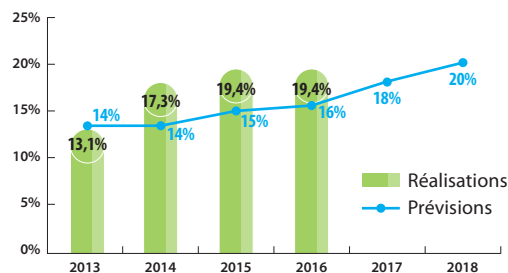
Elle est due par les distributeurs de produits phytosanitaires qui en répercutent le coût sur le prix des produits vendus aux exploitants agricoles, aux collectivités et aux particuliers. Elle concerne (activité 2015) 1 177 redevables et représente 37,4 millions d'euros. Elle augmente de 14% par rapport à 2014 du fait du reclassement, par décret du 6 octobre 2014, de substances dangereuses en substances toxiques. Cette redevance est traitée de façon mutualisée par l'agence de l'eau Artois-Picardie.

11,3 millions d'euros sont reversés à l'Onema au titre du plan national Écophyto.

© Jean-Louis Aubert



● NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS MESURANT LEURS REJETS POLLUANTS / NOMBRE TOTAL D'ÉTABLISSEMENTS REDEVABLES DE LA REDEVANCE POLLUTION INDUSTRIELLE

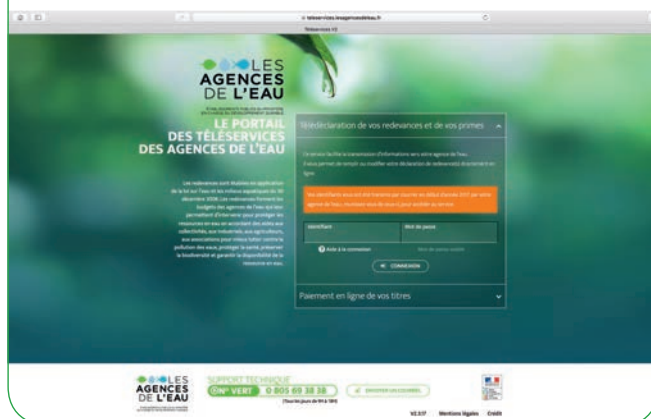


ÉCLAIRAGE



GAGNEZ DU TEMPS, TÉLÉDÉCLAREZ, PAYEZ EN LIGNE !

38 % des contribuables déclarent leur activité en ligne. Le portail national de télédéclaration est ouvert chaque année en janvier et jusqu'au 31 mars, un service gratuit disponible 24h/24 et 7j/7. Les formulaires sont pré-remplis et sécurisés. Le portail est accessible à partir des sites <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, ou www.lesagencesdeleau.fr (rubrique « Redevances : déclarez en ligne »). Depuis 2016, les industriels et les agriculteurs peuvent opter pour le paiement en ligne.



— Les redevances pour prélèvement d'eau

Pour l'eau potable

Elle est due par les services de production d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle s'élève à 35,6 millions d'euros pour 968 millions de m³ prélevés en 2015.

Les prélèvements industriels

Ils donnent lieu à perception d'une redevance lorsqu'ils sont supérieurs à 7000 m³ par an. On distingue les prélèvements réalisés pour :

	Millions de m ³	Montant de la redevance en millions d'euros
Le refroidissement industriel (centrale de production EDF de Cordemais en Loire-Atlantique)	601	1,2
EdF	778	17,3
Les autres industries	125	2,9
L'alimentation d'un canal	224	0,022

Les prélèvements pour l'irrigation

Ils s'élèvent en 2015 à 610 millions de m³. La redevance est de 7,3 millions d'euros.

En 2015, les prélèvements d'eau représentent 3,3 milliards de m³ et se répartissent selon les usages (ci-contre).

Prélèvements hydroélectriques, obstacle

La redevance de prélèvement pour l'hydroélectricité, proportionnelle au volume d'eau turbiné et à la hauteur de chute, s'élève à 0,45 million d'euros. Elle est en majeure partie acquittée par EDF.

La redevance pour obstacle sur les cours d'eau est due lorsque le dénivelé est supérieur à 5 m et pour les cours d'eau dont le débit moyen est supérieur à 0,3 m³ par seconde. Elle s'élève à 33 000 euros.

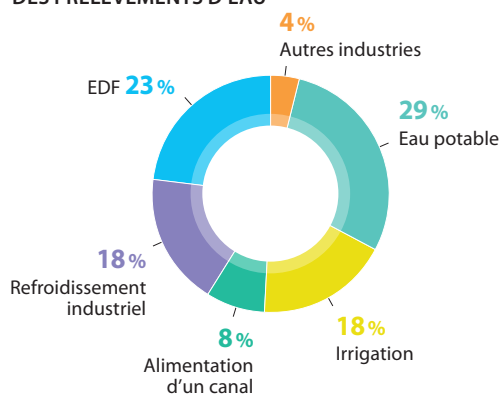
La redevance pour protection du milieu aquatique

Les fédérations de pêche versent à l'agence de l'eau une redevance proportionnelle au nombre de cartes de pêche vendues. Pour l'activité 2015, le produit de cette redevance s'élève à 2,38 millions d'euros pour 38 contribuables. Cette redevance est recouvrée par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour les six agences de l'eau.

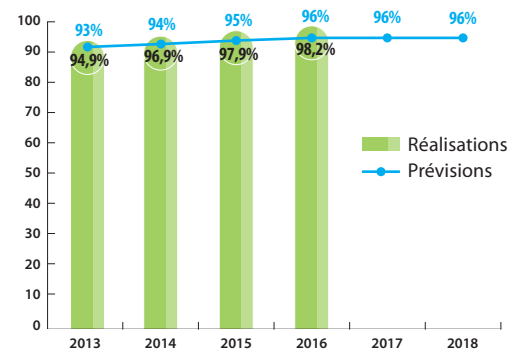
— Les contrôles de déclarations de redevances

Le programme de contrôle des déclarations de redevances lancé en 2016 concerne 330 redevables au titre des années d'activité 2014 et 2015 et il se poursuit jusqu'en 2017. Au cours de l'année, l'agence notifie 268 rapports des contrôles effectués en 2015 et 2016. Au total, les rectifications du montant des redevances s'élèvent à 507 956 euros. ●

● RÉPARTITION SELON LES USAGES DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU



● NOMBRE DE POINTS DE PRÉLÈVEMENT ÉQUIPÉS D'INSTRUMENTS DE MESURE (DIRECT OU INDIRECT) / NOMBRE TOTAL DE POINTS DE PRÉLÈVEMENT CONNUS

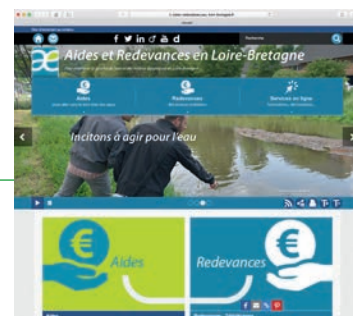


SUR LA TOILE

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>

En novembre 2016, l'agence de l'eau ouvre son nouveau

site internet d'information sur les aides et les redevances. Redevable ou non, chacun peut accéder à l'information en ligne sur la réglementation et la gestion des redevances, les modes de calcul, les sites de télédéclaration, ou bien rechercher les taux de redevance dans sa commune.



La réalisation du budget 2016

L'agence de l'eau apporte 266 millions d'euros d'aides aux collectivités et acteurs du bassin. Elle contribue pour 31 millions d'euros au budget de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et au plan national Écophyto et pour 28 millions d'euros au budget général de l'État.



© Jean-Louis Aubert

REPÈRES 2016



Les recettes totales s'élèvent à **376 millions d'euros**

Les dépenses s'élèvent à **368 millions d'euros**

266 millions d'euros sont attribués sous forme d'aide aux actions pour l'eau

59 millions d'euros sont reversés au budget général de l'État ou à l'Onema pour l'animation des politiques nationales de l'eau

Après une première moitié de programme (2013-2015) peu dynamique en engagements d'intervention, l'année 2016 marque une reprise des aides attribuées, notamment du fait des nouvelles conditions d'intervention adoptées à mi-programme. Le retard pris dans l'exécution financière du programme 2013-2018 est ainsi ramené de 103 à 32 millions d'euros, soit désormais à moins de 1% de la trajectoire financière adoptée.

Les projets engagés avant le 10^e programme ne représentent plus que 4% des dossiers à payer. L'assainissement des collectivités reste le principal poste de dépenses, même s'il diminue régulièrement depuis cinq ans. Les dépenses pour la lutte contre les pollutions agricoles apparaissent provisoirement en baisse du fait de retards administratifs que subit l'agence et qui seront rattrapés début 2017.

Les dépenses de fonctionnement « sous contrainte » sont maîtrisées et en recul de 16% par rapport à 2014. Les dépenses de personnel sont stabilisées et représentent 23,5 millions d'euros.

Les recettes totales s'élèvent à 376 millions d'euros. Les redevances émises, 374 millions d'euros, constituent la quasi-totalité des recettes.

— 312 contrôles de conformité des aides

L'agence de l'eau engage 312 contrôles pour vérifier si l'ouvrage réalisé est conforme au projet qu'elle a accepté de financer. Cet échantillon représente 15% des dossiers soldés sur chaque ligne de programme concernée.

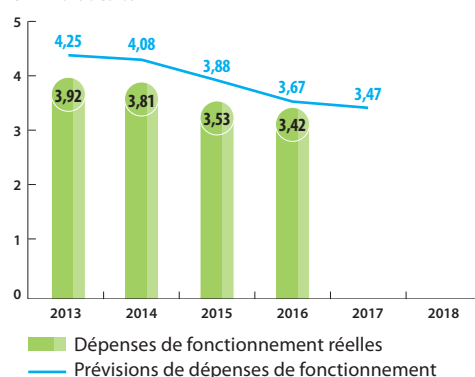
- 205 contrôles (66%) concluent à la conformité des opérations,
 - 2 donnent lieu à une mise en demeure
 - 4 sont différés et 102 sont en cours de réalisation.
- Deux demandes de remboursement sont effectuées pour un montant de 3701,57 euros. 17 opérations pour lesquelles les contrôles montraient des insuffisances deviennent conformes en 2016 suite aux demandes de l'agence de l'eau.

NOMBRE DE DOSSIERS

Station d'épuration	61
Réseau collectivités	82
Pollution industrielle	31
Pollution agricole	9
Gestion de la ressource	23
Protection de la ressource	14
Milieux aquatiques	79
Eau potable	13

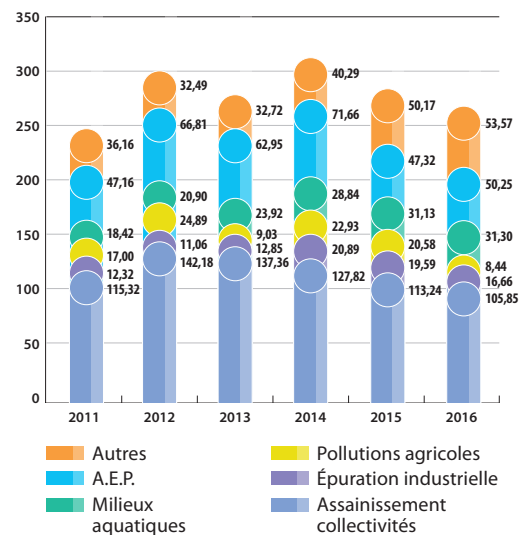
● DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCADRÉES

en millions d'euros



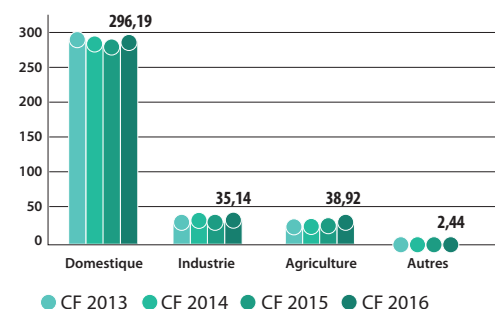
● LES AIDES VERSÉES DE 2011 À 2016

en millions d'euros



● ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS PAR GRANDES CATÉGORIES DE REDEVANCES

en millions d'euros



	Paiements	
	en millions d'euros	en %
LUTTE CONTRE LA POLLUTION		
Collectivités	107	29
Industries	17	5
Agriculture	8	2
Élimination des déchets	3	1
Assistance technique	4	1
Total lutte contre la pollution	140	38
GESTION DES MILIEUX		
Gestion quantitative de la ressource	16	4
Protection de la ressource	6	2
Restauration des milieux aquatiques	31	9
Eau potable	50	14
Planification et gestion	12	3
Total gestion des milieux	116	32
CONDUITE ET DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES		
Études générales	2	0
Connaissance environnementale	12	3
Action internationale	2	1
Information, communication	2	1
Total conduite et développement des politiques	18	5
DÉPENSES COURANTES ET AUTRES DÉPENSES		
Dépenses liées aux interventions et aux redevances	4	1
Fonctionnement hors amortissements, charges de régularisation	4	1
Dépenses de personnel	24	6
Investissements	2	1
Total dépenses courantes et autres dépenses	35	9
FONDS DE CONCOURS		
Participation aux budgets de l'Onema et de l'EPMP*	21	6
Redevance pollution diffuse reversée pour Écophyto	11	3
Prélèvement au profit du budget général de l'État	28	8
Total fonds de concours	60	16
TOTAL DES PAIEMENTS	368	100 %

*Office national de l'eau et Établissement public du Marais Poitevins



PAROLE À...

Myriam Lorand,

cheffe du service des moyens généraux

Des achats respectueux de l'environnement

Le 26 janvier 2016, l'agence de l'eau Loire-Bretagne recevait le Trophée Lyreco France en partenariat avec l'ObsAR (l'Observatoire des achats responsables) qui récompense les meilleures innovations sur le volet environnemental, social et/ou économique du développement durable. Le Trophée salue le travail de notre service des moyens généraux, responsable du marché mutualisé des agences de l'eau pour les achats de fournitures de bureau. Le marché fixe des objectifs

Remise du Trophée Lyreco France. © Lyreco



pour la sélection de produits verts et la réduction de l'empreinte carbone en limitant le nombre de cartons, les kilomètres... En 2015, les produits verts représentent 50 % des achats de fournitures de bureau. La moyenne de Lyreco est de 26 %.

Les ressources humaines

Au 31 décembre, l'agence comptait 321 agents. Près de 6 sur 10 sont des femmes et 7 sur 10 occupent des postes à haut niveau de qualification. Près de 40 % exercent au sein des cinq délégations régionales de l'agence de l'eau.

En 2016, l'agence de l'eau accueille 12 stagiaires et 8 apprentis. Les diplômés majoritairement préparés sont de niveau Bac+5 et Bac+2. Elle emploie directement 14 personnes possédant la reconnaissance de travailleur handicapé – ce chiffre reste inférieur à l'obligation réglementaire (4,47 % au lieu de 6 % de l'effectif salarié).

— Priorité aux formations internes collectives

Près de la moitié des dépenses de formation est consacrée à des actions internes collectives. Le plan de formation « prévention des risques psychosociaux (RPS) » initié en 2015 se poursuit en 2016 avec l'organisation de formations destinées aux encadrants et aux membres du CHSCT. Des sessions d'écoconduite, de gestion du stress et de bien-être au travail sont proposées au personnel du siège de



Séminaire du 10 mai et projet d'établissement. © Jean-Louis Aubert

l'agence. Au total, l'agence consacre 932 heures de formation à l'hygiène et à la sécurité. Suite au plan de formation sur la conduite du changement, l'agence engage une démarche de concertation avec l'ensemble de son personnel pour construire son projet d'établissement 2017-2019. L'objectif de ce dernier est de faire évoluer le fonctionnement pour « mieux travailler et vivre ensemble ». ●



PAROLE À...

Sébastien Chenault,
chef de projet « projet d'établissement »



Construire l'agence de demain

Le 10 mai 2016, un séminaire réunissant l'ensemble des agents donne le coup d'envoi du projet d'établissement de l'agence de l'eau. Manager autrement ; travailler ensemble et plus efficacement ; améliorer notre environnement de travail ; partager, valoriser compétences, connaissances et données tout en réaffirmant le sens de notre action, tels sont les maîtres mots de ce projet. 44 agents participent à la construction des plans d'action qui mobilisent la plupart des fonctions métier et support de l'agence de l'eau. Ensemble, nous nous donnons trois ans pour le mettre en œuvre. »



SUR LA TOILE

Consulter les offres d'emploi et de stage sur www.profileau.fr, le portail des emplois des agences de l'eau et de l'Onema.



REPÈRES 2016

Effectif moyen permanent : **305,48**
Équivalents temps plein travaillés (ETPT)

Effectif non permanent : **12,11 ETPT**

Le nombre d'équivalents temps plein est de 317,59 pour un plafond fixé à 317,60

58,26 % de l'effectif est féminin

L'âge moyen est de **47 ans**

La moitié de l'effectif a entre 50 et 60 ans, l'ancienneté moyenne est de 14 ans

22 % des agents travaillent à temps partiel

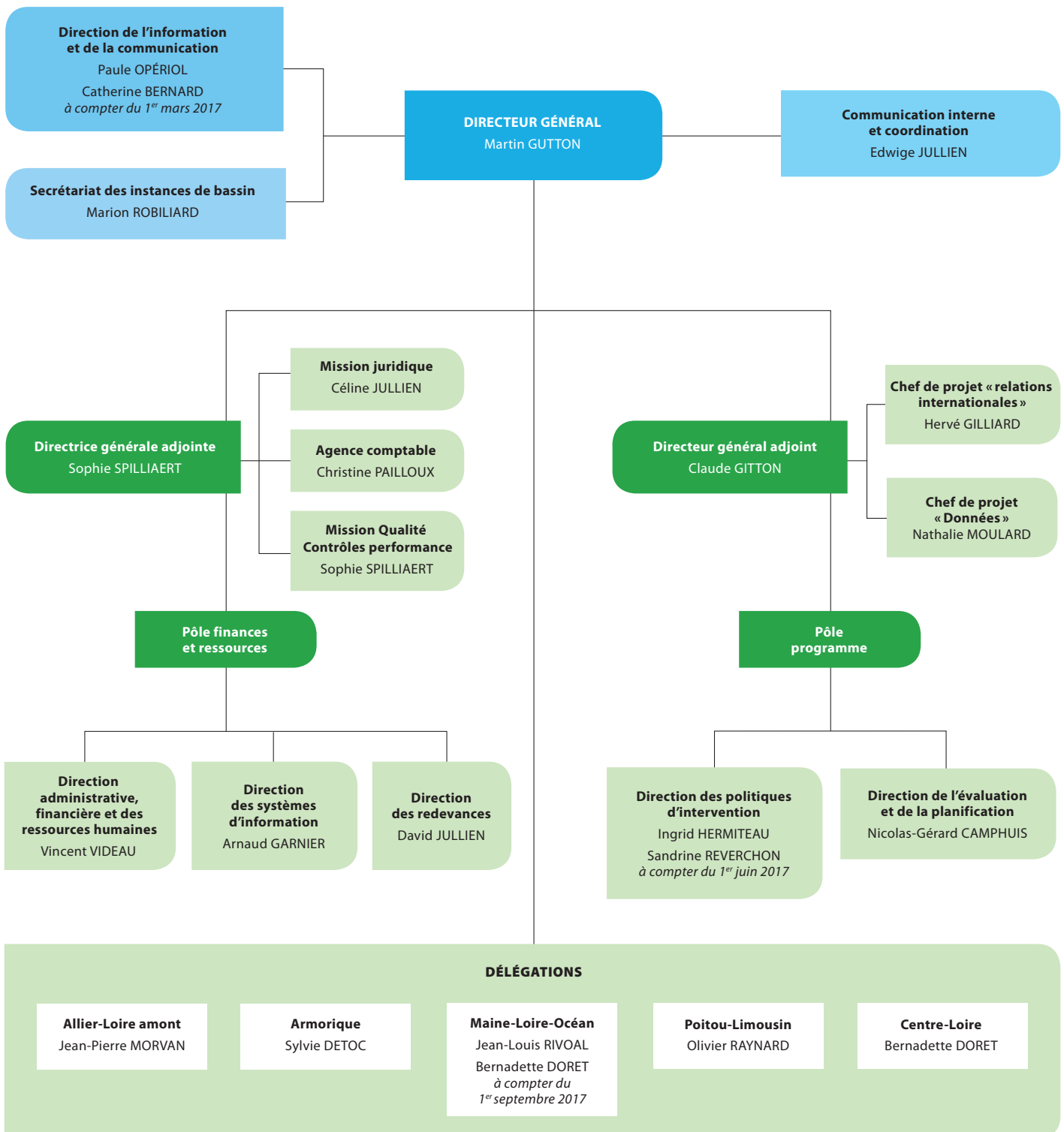
39 % des encadrants (directeurs, chefs de service) sont des femmes

18 agents sont des fonctionnaires

7 agents sur 10 occupent des postes à haut niveau de qualification : catégorie A, 1 bis, 1 et 2

Le temps moyen de formation est de **23 heures** par agent

Organigramme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (au 31 décembre 2016)





Édition : agence de l'eau Loire-Bretagne, Direction de l'Information et de la Communication - DTP 619
Photos de couverture : Jean-Louis Aubert - Crédit photos : Jean-Louis Aubert, Conseil départemental de la Lozère,
Étienne Bouju, Hervé Gilliard, Edwige Jullien, Régis Le Quillec, Lyreco, Jean Puyo, Olivier Raynard, Michel Stein, délégation Armorique -
Réalisation : Efil 02 47 47 03 20 / www.efil.fr - Impression : Groupe Jouve
Imprimeur labellisé Imprim'vert (charte pour la réduction de l'impact environnemental, la traçabilité et le traitement des déchets)
et certifié PEFC™ sous licence 10-31-1316 (garantie d'une gestion durable des ressources forestières).
Date d'achèvement du tirage : avril 2017 - ISBN 978-2-916869-77-3 - dépôt légal : avril 2017

CHIFFRES REPÈRES 2016

Près de

13 MILLIONS

d'habitants



+ de

7 000

COMMUNES

36 départements, 8 régions



2 600

KILOMÈTRES

de littoral



190

REPRÉSENTANTS

des différents utilisateurs

d'eau siègent au comité de bassin



321 AGENTS

au siège de l'agence de l'eau à
Orléans et dans les 5 délégations



55 SAGE

pour une gestion
locale de l'eau



9 000

ACTIONS

450

MILLIONS D'EUROS D'AIDES

programmées pour l'eau
et les milieux aquatiques

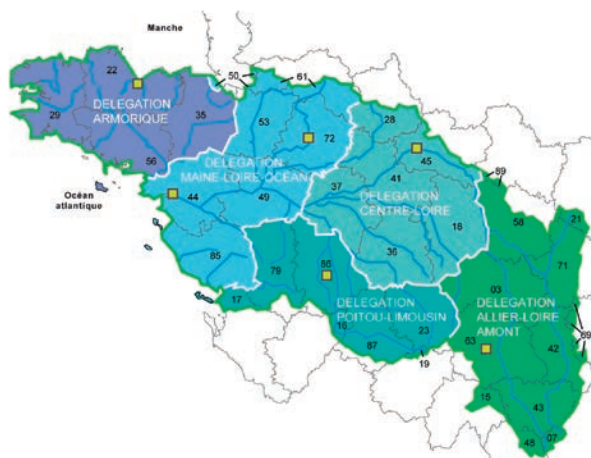


L'agence de l'eau est un établissement public de l'État. Elle a pour mission de contribuer à restaurer et préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne. Pour cela, elle apporte aux élus et aux usagers de l'eau, en collaboration avec les services de l'État, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente. Ses recettes proviennent exclusivement des redevances acquittées par les usagers de l'eau et définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Aides et redevances sont arrêtées dans le cadre d'un programme pluriannuel approuvé par le comité de bassin. De 2013 à 2018, l'agence de l'eau met en œuvre le 10^e programme et contribue aux objectifs définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage du bassin Loire-Bretagne.

Le comité de bassin est composé de 190 membres qui représentent toutes les catégories d'acteurs de l'eau, élus des collectivités, usagers économiques et associations, services de l'État. Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère et à la baie de l'Aiguillon, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il concerne 8 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et 12,7 millions d'habitants.

Où nous contacter



Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. 02 38 51 73 73 - Fax 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02 96 33 62 45 - Fax 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

Site de Nantes (dép. 44, 49, 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. 02 40 73 06 00 - Fax 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Site du Mans (dép. 49, 50, 53, 61, 72)

17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. 02 43 86 96 18 - Fax 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. 02 38 51 73 73 - Fax 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. 05 49 38 09 82 - Fax 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. 04 73 17 07 10 - Fax 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

